



2009

info

DASCO

le lien
entre les
agents



SEPTEMBRE

01/09
Traditionnelle tournée du Maire à la rentrée



09/09
Relais d'accueil pour les étudiants étrangers



09/09
Espace service pour tous les étudiants au CROUS



OCTOBRE

10/10
Forum Paris Handicap



29 et 30/10
Les 1^{ères} journées parisiennes de l'énergie et du climat



6/11 - Cérémonie de remise des médailles d'honneur au personnel dasco



17/11
Adhésion « Coup de pouce » - mairie du 10^e arrdt



19/11
Les artistes de la ville exposent : remise du prix des enfants



NOVEMBRE

26/11 - Le stand de la Ville au Salon du livre de la jeunesse à Montreuil



27/11 - Cap en Fac : pour sensibiliser les lycées aux études universitaires



Du 27 au 30/11
Animation des PVP au salon de l'éducation



23/12 - Le Japon au centre de ressources goût et éducation nutritionnelle



DÉCEMBRE

30/12 - Les centres de loisirs à « Charléty sur neige »



14/01 - 1^{er} Festival parisien du film scolaire et périscolaire : remise des prix aux lauréats



20/01 - Inauguration de la « rue des facs », 1^{er} service numérique interuniversitaire



30/01
Cérémonie des récompenses des Cours Municipaux d'Adultes



JANVIER

4/02
Exposition « déambulation » (CAS 13/14)



FÉVRIER

10/03 - Journée internationale des femmes : visite d'élués à l'école Planchat (20^e)



MARS

12/03 - Une conteuse au Salon du livre



13 et 14/03 - Forum des Vacances Arc-en-Ciel (Mairie du 13^e)



13/03

Forum des métiers au collège Elsa Triolet (13^e)



17/03

Tournoi de hand ball - 500 enfants à la halle Carpentier



20/03

Animation des PVP au salon Musicora



27/03

Concours de dessins des centres de loisirs (CAS 11/12)



31/03

Conseil des enfants à l'Hôtel de Ville



02/04

Colombe Brossel à la rencontre des personnels de la Dasco



03/04 - Exposition de travaux d'enfants « doigts de fées » au théâtre du châlelet



Du 1^{er} au 07/04

Semaine du développement durable au Chai de Bercy



AVRIL

27/04

Commémoration de l'abolition de l'esclavage



29/04

Tremplin des jeunes artistes des centres de loisirs



MAI

27/05 - Les centres de loisirs font décoller des fusées au 3^e championnat de Paris "Altimax"



28/05

Salon de la culture et des jeux mathématiques



30/05 - Science sur seine : une journée astronomie au Parc Montsouris (14^e)



02/06 - Exposition d'œuvres d'enfants de l'hôpital Salpêtrière à la Mairie du 13^e



05/06 - Pose d'un vitrail réalisé en classe de découverte à l'école Mouraud (20^e)



10/06 - Prix du Maire aux élèves les plus méritants des collèges et lycées, à l'Hôtel de Ville



JUIN

17/06 - Grande parade des enfants des centres de loisirs des 10^e et 19^e arrdts



22/06 - « L'Europe fait son cirque » spectacle musical au cirque d'hiver



24/06 - Championnat de Paris de Push Car des centres de loisirs



AOÛT

19/08 - 2 000 enfants des centres de loisirs réunis autour de « Darwin dans tous ses états »





édito

J'ai souhaité exprimer, lors de mon arrivée, à la fois ma fierté et ma joie de pouvoir travailler avec vous. Info DASCO m'offre une nouvelle opportunité de le faire. Je suis frappée par la compétence et le dévouement que vous mettez au service de votre travail à la DASCO. Ce deuxième numéro d'Info DASCO en témoigne.

Je tiens à rendre hommage à Catherine Moisan pour l'œuvre accomplie et les nombreux chantiers qu'elle a menés à bien. Je pense notamment à la valorisation et professionnalisation de la filière animation ainsi qu'à la déprécarisation des personnels, à l'intégration des enfants handicapés dans les structures périscolaires, à la mise en place des ateliers coup de pouce et aux ateliers de français et de mathématiques CM2, destinés aux élèves en difficulté. J'ai été d'autant plus sensible à la mise en place des EPL et BCD dans les écoles maternelles et élémentaires que j'avais lancé les premières BCD en 1985.

Avec l'appui de l'adjointe aux affaires scolaires, Colombe Brossel, je vais m'attacher à réaliser les engagements inscrits dans le projet de mandature. La réussite scolaire de tous les jeunes Parisiens en constitue l'un des enjeux majeurs pour les prochaines années, avec pour corollaire, la nécessité de dépasser les fortes disparités entre quartiers et entre établissements. Je veillerai particulièrement au soutien scolaire et à l'aide aux enfants en difficulté. Dans ce cadre, je serai très attentive aux points de passage au cours de la scolarité entre le CM2 et la 6ème et entre la 3ème et la 2nde. La continuité du parcours scolaire entre le 1er et le 2nd degré est un gage de réussite. Je m'attacherai à entretenir une étroite concertation et une bonne entente avec les services de l'éducation nationale.

Je crois aussi fermement à la cohérence à établir entre les projets scolaires, péri et extra scolaires. Il y va de la réussite et de l'épanouissement de tous les jeunes Parisiens. Il me semble aussi très important de développer les pratiques artistiques et scientifiques des enfants et des adolescents en milieu scolaire, tant dans les collèges que dans les écoles, et en centres de loisirs. Je souhaite développer dans ce sens le travail commun avec les autres directions de la Ville, notamment celle des affaires culturelles.

Les pistes d'action sont nombreuses et la tâche de grande ampleur. C'est une ambition collective pour la réussite de laquelle les compétences et l'énergie de chacun seront mises à contribution. Votre sens du service public et votre volonté d'assurer le meilleur service aux usagers, en l'occurrence les élèves et leurs familles, sont de précieux atouts. Soyez-en remerciés. Je compte sur vous.

Hélène Mathieu
Directrice des affaires scolaires

sommaire

. Tout en images	p. 2
. Édito	p. 4
. Chiffres clés	p. 5
. LA DASCO AUJOURD'HUI	p. 6
. Les nouvelles têtes	p. 6
. Les nouveaux projets	p. 8
. Quoi de neuf pour le périscolaire ?	p. 10
. Quoi de neuf dans le 1 ^{er} degré ?	p. 12
. Chronique des C.A.S. [DOSSIER]	p. 14
. Quoi de neuf dans le 2 nd degré ?	p. 16
. L'environnement au coeur des préoccupations de la DASCO [DOSSIER]	p. 18
. LA DASCO & VOUS	p. 20
. Des ressources humaines en mouvement	p. 20
. Prévention des risques professionnels	p. 22
. Du nouveau pour la formation	p. 24
. MIEUX VIVRE À LA DASCO	p. 26
. C'est fait pour vous [DOSSIER]	p. 26

INFO DASCO 2009 - ANNUEL - N°2 SEPTEMBRE 2009

Direction des Affaires Scolaires
3 rue de l'arsenal - 75004 Paris cedex 04

Directrice de publication : Hélène Mathieu
Directrice de la rédaction : Isabelle Knafou
Rédactrice en chef : Marie-Christine Parcot

Ont participé à ce numéro : Fernando Andrade, Agnès Arlet, Fanny Azéma, Olivier Boucher, Jean-Pierre Boulay, Claude Coquart, Marianne Devémy, Luciana Dupont, François Garnier, Cédric Heranval-Mallet, Marie-Noëlle Lamoureux, Isabelle Lemasson, Marie-Lucie Lombès, Dominique Pierrelée, Delphine Poncin, Hugues Pouyé, Anne Prieur, Amandine Rouah, Marie-Hélène Riglet, Nadine Robert, Didier Saint-James, Françoise de Saint-Victor, Elisabeth Sourdille, Brigitte Vassallo

Conception - réalisation : Stéphanie Pons
Crédits photos : Damien Rouvière - Sophie Robichon (DICOM)
Imprimerie : I.M.E.

... avec nos remerciements aux personnes qui se sont rendues disponibles pour parler de leur métier.

Démographie : quelques caractéristiques

Les Parisiens

La population de Paris (source INSEE, janvier 2009)

- est estimée à 2 201 578 habitants
- en hausse de 76 332 personnes par rapport au 1^{er} janvier 1999.

Le niveau de densité de la population

- est le plus fort de France avec une moyenne d'environ 20 000 habitants au km², mais il est très variable selon les arrondissements de moins de 10 000 habitants au km² dans le 1^{er} à plus de 40 000 habitants au km² dans le 11^e.

En même temps, Paris est le département de France qui compte le plus faible nombre moyen d'habitants par ménage (1,88).

Les élèves

Paris compte 660 écoles publiques et 111 collèges qui scolarisent 190 670 élèves.

L'effectif maximum toléré est de 30 élèves par classe en maternelle, 28 en élémentaire et au collège (contre respectivement 25, 26 et 26 en REP/ZEP).

10% des élèves parisiens font l'objet d'une dérogation personnelle ou administrative pour être scolarisés dans d'autres écoles que celles qui se situent théoriquement dans leur périmètre.

La part du privé au niveau parisien global est de 1/5 des élèves de maternelle, 1/4 des élèves d'élémentaire et de 1/3 des collégiens.

(Source : enquête lourde 2008)

Le saviez-vous ?

■ **1 600** opérations de travaux réalisées.

■ **32** opérations concernant l'amiante et **54** concernant le plomb menées dans les écoles et les collèges.

■ **47** rénovations de sanitaires.

■ **29** opérations pour améliorer l'isolation thermique et acoustique.

■ **5,2** millions d'euros consacrés au mobilier des écoles.

■ **66 000** € consacrés au soutien des classes d'enfants handicapés en hôpital.

■ **458** enfants handicapés dans les centres de loisirs ordinaires les mercredis et petites vacances scolaires et **409** pendant l'été 2008.

■ **1 1418** élèves d'écoles élémentaires partis en classes de découvertes (507 classes organisées pour un budget de 6,7 M€).

■ **244** classes à Paris (culturelles, artistiques, scientifiques ou relatives à la communication) proposées aux écoles.

■ **266** projets à caractère artistique ou culturel subventionnés dans les écoles pour un montant de 90 900€. €

■ **1 463** animations sportives et culturelles proposées aux classes par les professeurs de la Ville de Paris.

■ **2 560** adolescents partis dans le cadre des vacances « Arc-en-Ciel ».

■ **2 700** adolescents ont bénéficié de courts séjours en dehors de Paris dans le cadre du périscolaire ou d'Actions collégiens.

■ **26 000** enfants accueillis le mercredi dans les centres de loisirs.

■ **2 307** ateliers bleus proposés en élémentaire.

■ **700** enfants de moins de trois ans sont scolarisés soit à peine 4% de la classe d'âge.

■ Ouverture d'un **5^e** centre de loisirs pour enfant handicapés et valides dans le 20^e arrdt.

■ **+ 12%** d'enfants accueillis chaque jour du mois de juillet dans les centres de loisirs.

■ **Municipalisation** du dispositif « Action collégiens » destiné aux élèves les plus en difficulté et des cours municipaux d'adultes.

■ **246** Espaces Premiers Livres en maternelle.

■ **79** Actions lecture organisées dans les écoles.

■ **210** ateliers Coup de pouce et **56** ateliers lecture expression mathématiques pour accompagner la scolarité de 2346 élèves de CP et CM2.

» LES NOUVELLES TÊTES

Rencontre avec Colombe Brossel, adjointe à la vie scolaire et à la réussite éducative depuis mai 2009



Quelles ont été vos premières actions depuis votre prise de fonctions ?

D'abord, j'ai pris le temps de la concertation avec les principaux partenaires et interlocuteurs de la communauté éducative. Elle me paraissait nécessaire. Avec les 660 écoles que comptent la Ville de Paris, les 111 collèges et 12 lycées technologiques et professionnels municipaux, mais aussi avec les quelques 8 000 agents municipaux qui font vivre au quotidien ces lieux de vie importants, la tâche m'est apparue particulièrement importante - le défi à relever en faveur des jeunes Parisiennes étant fort passionnant. J'ai entrepris de nombreuses visites de terrain que je poursuivrai tout au long de la mandature. J'ai aussi très tôt rencontré le Recteur, les services de l'académie de Paris et les fédérations de parents d'élèves. Enfin, j'ai tenu très vite à rencontrer les représentants syndicaux des personnels de la DASCO afin d'évoquer avec eux les dossiers majeurs mais aussi pour être à l'écoute de leurs conditions de travail. Je sais que les agents de la DASCO sont bien souvent les premiers interlocuteurs de la communauté éducative et des usagers, que leur disponibilité et leur efficacité est précieuse, aussi je serai extrêmement attentive à poursuivre les réformes engagées afin d'améliorer leur statut en mettant un fort accent sur leur déprécarisation.

Justement, quels liens comptez-vous nouer avec les services de la DASCO ?

J'ai une grande estime pour les agents de la fonction publique territoriale. J'envisage donc ces relations - ce « lien » comme vous l'appellez - avec confiance à leur égard, réciproque je l'espère. Par là, j'entends veiller au respect et à la qualité des conditions de travail des agents municipaux qui ont une grande responsabilité dans le fonctionnement des établissements scolaires publics et dans les activités proposées aux enfants. Comme j'ai pu l'observer lors de mes visites de terrain, c'est avec beaucoup de professionnalisme que ces agents - dans leur plus grande diversité - s'attachent à garantir une qualité d'accueil et de services au sein des établissements. Je serai donc particulièrement attentive aux remarques, suggestions et autres revendications qu'ils pourront me faire remonter.

Quels vont être vos principaux axes de travail pendant cette mandature ?

Comme l'annonçait le programme de mandature, je tiens d'abord à renforcer la culture en milieu scolaire. Il me paraît absolument nécessaire d'ouvrir les établissements scolaires aux savoirs culturels : à travers l'art, la peinture, la musique, l'architecture etc ; et inversement en facilitant l'ouverture des établissements culturels aux scolaires. Ensuite, il me semble nécessaire de réfléchir à la promotion du vivre ensemble notamment dans les collèges où nous rencontrons des jeunes de plus en plus fragilisés. L'enrichissement de l'offre périscolaire destinée aux adolescents (activités sportives, culturelles, scientifiques et/ou de loisirs) comme le développement de nos dispositifs en direction des jeunes décrocheurs seront ainsi de véritables priorités. J'ai également à cœur que la Ville de Paris se dote d'un outil pertinent, cohérent et efficace en faveur du soutien scolaire et donc de la réussite éducative du plus grand nombre. Bien que la Mairie œuvre depuis longtemps dans ce domaine, je souhaiterais qu'à terme nous puissions parler d'un véritable service public du soutien scolaire à l'échelle de Paris. Je souhaite que nous puissions aller plus loin notamment en rendant nos dispositifs plus lisibles pour les familles notamment.

Va-t-on observer des changements concrets dès cette année ?

D'ici à la fin de l'année 2009, 120 centres de loisirs vont bénéficier d'un jumelage avec l'un des 10 musées de la Ville de Paris qui permettra aux jeunes parisiens de s'approprier les œuvres des musées municipaux et de participer à la production de réalisations artistiques qui seront ensuite exposées dans les musées. C'est un chantier conséquent. L'inscription obligatoire en Centre de loisirs constitue probablement une des réformes les plus importantes de la mandature et entrera en vigueur dès les vacances de la Toussaint tout comme le système de tarification unique Facil' Familles qui se mettra progressivement en place dans l'ensemble des arrondissements. 2010 verra aussi la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs de restauration scolaire aujourd'hui encore disparates en fonction des arrondissements. Enfin débiteront très prochainement les premières expérimentations d'espaces numériques de travail dans 7 collèges parisiens.

BIOGRAPHIE

Née le 19 avril 1976 à Paris, dans le 14^e arrondissement.

Diplômée en 1998 d'un DEA d'économie de l'université de Paris 1 Tolbiac, elle devient ingénieure en formation puis responsable de formation dans le secteur associatif.

Elue dans le 19^e arrondissement depuis 2001, elle est

conseillère de Paris et adjointe au Maire du 19^e arrdt chargée de la jeunesse sous la mandature précédente. En 2008, réélue dans le 19^e arrdt, elle est nommée adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine. En mai 2009, après l'élection de Pascal Cherké à la mairie du 14^e arrdt, elle devient adjointe à la Vie scolaire et à la Réussite éducative.

Bienvenue à Hélène Mathieu, nouvelle directrice de la DASCO...

Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale chargée des établissements et de la vie scolaire, Hélène Mathieu a pris ses fonctions à la DASCO le 17 août 2009.

Directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative au Ministère de la Jeunesse et des Sports de 1999 à 2004, Hélène Mathieu a aussi créé puis dirigé la Délégation au développement et aux formations du Ministère de la Culture de 1990 à 1993. Spécialiste des enjeux pédagogiques de l'éducation artistique, elle a aussi mené des opérations telles que « Paris quartier d'été » ou « Envie d'agir ». Son expérience de trois administrations d'Etat, la Culture, la Jeunesse et la Vie associative et l'Éducation nationale lui permettront de s'adapter rapidement à nos problématiques et à nos fonctionnements parisiens.

Lire aussi l'édito page 3



... Au revoir à Catherine Moisan

Catherine Moisan a quitté la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris après en avoir assuré la direction pendant près de 8 ans avec un professionnalisme et une compétence reconnus de tous. Son passage, jalonné de nombreuses initiatives, a laissé dans la vie quotidienne de la direction d'heureuses et fécondes traces. Au-delà des lourdes tâches traditionnelles, elle fut à l'origine des ateliers « coup de pouce » en CP, des ateliers de français et de mathématiques en CM2 destinés aux élèves en difficulté. Elle contribua également à l'intégration des enfants en situation de handicap au sein des structures de loisirs ainsi qu'à la mise en place des espaces premiers livres et des bibliothèques centres de documentation dans les écoles maternelles et élémentaires. Sans son énergie et sa volonté, la professionnalisation et la déprécarisation des personnels de la filière animation n'auraient pu connaître l'ampleur de ces dernières années.



Cérémonie de départ, le 25 mai 2009 - Mairie du 13^e arrdt

Catherine Moisan rejoint l'inspection générale de l'Éducation nationale qu'elle connaît bien pour y avoir exercé pendant plusieurs années. Nul doute que cet univers lui permettra à nouveau de manifester son attachement à la qualité du service public éducatif offert aux enfants et à leurs familles.

Zoom sur...

Marianne de BRUNHOFF,
nommée Sous-directrice
en charge de l'Action éducative
et Périscolaire en janvier 2009

Depuis quelques années, le périscolaire s'est beaucoup développé à Paris. Quel regard portez-vous sur ce sujet que vous découvrez ?

Les Parisiens bénéficient d'une offre riche et complète pour le 1^{er} degré, portant à la fois sur le temps périscolaire et extrascolaire.

Il nous reste encore à conforter les conditions d'encadrement, en consolidant le vivier de recrutement des animateurs, notamment pour les temps périscolaires. Il paraît également nécessaire de penser la continuité avec l'offre proposée dans le 2nd degré, ainsi qu'avec les évolutions menées par l'Éducation nationale, par exemple le samedi matin.

Sur quels projets concrets travaillez-vous actuellement ?

Deux projets d'envergure sont en train d'être conduits : Facil' Familles dont le principe vise à simplifier et à rendre plus lisible l'offre de services de la Ville ainsi que la facturation des activités (voir p 9) et l'inscription dans les centres de loisirs, dont l'objectif consiste à mieux adapter l'organisation des activités et à en augmenter la qualité.

Parallèlement, nous continuons à travailler sur l'offre périscolaire et extrascolaire et les activités de soutien scolaire tel que le dispositif Coup de Pouce-ALEM en CP et en CM.



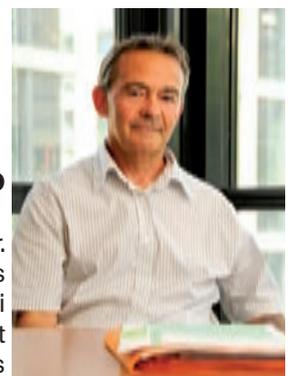
Denis PERONNET,
nommé Sous-directeur
en charge des Établissements
du Second Degré en mars 2009

Créée il y a moins de 7 ans, la SDES va-t-elle atteindre l'âge de raison ?

Je crois qu'elle doit encore grandir. Ces dernières années, ses missions se sont accrues sous l'effet de la loi décentralisatrice de 2004, notamment pour la restauration scolaire et les personnels des collèges, ainsi qu'en raison du choix de la Ville de Paris de développer le domaine des actions éducatives.

D'autres développements sont-ils prévus ?

Le programme de mandature comporte de nombreux projets tels que la construction de nouveaux collèges, l'installation d'espaces numériques de travail, l'instauration d'une tarification unique, à caractère social, pour la restauration scolaire, le développement des activités éducatives, sportives ou culturelles en direction des adolescents. Pour chacun de ces projets, nous tenons à travailler en concertation avec les élus, les chefs d'établissement, les représentants des parents d'élèves, les syndicats et tous nos partenaires institutionnels. Ce sont des soutiens et des stimulants.



» LES NOUVEAUX PROJETS

« Opération Belleville »

A la rentrée 2008, dans le cadre des Cours municipaux d'Adultes (CMA), un nouveau projet de cours de français langue étrangère a vu le jour à Belleville dans une école à la croisée de 4 arrondissements, les 10, 11, 19 et 20^e. A l'initiative de Catherine Moisan, alors directrice de la DASCO, de nouveaux horaires - le mercredi après-midi et le samedi matin (et non plus le soir) - sont proposés pour permettre à des mères de familles de s'y inscrire.

Martine Flament,

directrice de l'école du 77 boulevard de Belleville (11^e arrdt)

Vous êtes impliquée dans ce nouveau projet pourquoi ?

L'idée de proposer des cours de français pour les étrangers dans mon école est venue naturellement à une époque où j'avais une classe d'initiation pour les enfants étrangers nouvellement arrivés en France (CLIN). Le besoin était évident pour les parents de ces enfants-là au moins. Les cours municipaux d'adultes de la DASCO constituent évidemment le dispositif le plus adéquat pour répondre à cette nécessité.

Quel est le public pour ces cours ?

On peut noter deux critères majeurs. D'une part, les horaires des cours ont été définis pour permettre aussi à des mères de famille d'en bénéficier, et c'est bien le cas. D'autre part, nous avons cherché à favoriser un recrutement local et en effet, la majorité des auditeurs est issue du quartier. Ils ont été pour la plupart dirigés vers nous par des associations locales.

Qu'est-ce que les nouveaux horaires de ces cours impliquent pour l'école ?

Ces horaires ont été possibles parce que l'école n'accueille pas de centre de loisirs le mercredi. Ils impliquent une organisation particulière. En dehors de ce qui me concerne personnellement, il est important de noter que les personnels de service de la DASCO sont évidemment sollicités : le gardiennage pour des horaires d'ouverture inhabituels et le ménage.



Hugues Pouyé,

conseiller technique du chef du bureau des cours municipaux d'adultes pour l'enseignement général et les langues étrangères



Quels sont les cours de français langue étrangère qui sont dispensés à l'école du 77, boulevard de Belleville ?

Il y a deux types de cours qui s'adressent à des personnes ayant été peu scolarisées dans leur pays d'origine. Il s'agit d'une part d'un cours de « français sur objectifs fondamentaux » (FOF) avec utilisation du support informatique pour des personnes francophones à l'oral mais ne maîtrisant pas du tout l'écrit, d'origine africaine pour la plupart ; et d'autre part, d'un cours de « français sur objectifs adaptés » (FOA) pour des personnes non francophones et ne maîtrisant pas l'alphabet latin ; des chinois par exemple.

A Belleville, ces deux types de population cohabitent avec une forte proportion de Chinois. Le cours de FOA a d'ailleurs été assuré la première année par un professeur de français langue étrangère diplômé en Chinois !

Comment les auditeurs savent-ils vers quel type de cours ils doivent se diriger ?

L'inscription au cours de français de l'école de Belleville ne peut évidemment pas se dérouler comme l'ensemble des cours municipaux d'adultes pour lesquels il est nécessaire de retirer un bulletin en mairie ou sur internet, de le compléter et le renvoyer. Un accueil spécifique est organisé dans l'école. Il a lieu en amont de la rentrée sur les mêmes horaires que les cours habituels et permet d'orienter les auditeurs dès le début, voire de les réorienter sur une autre formation. La plupart sont accompagnés par les acteurs locaux (équipe de développement locale, associations...).

Il faut noter à ce propos que ce projet est bien le fruit de travaux menés dans un partenariat des CMA avec les acteurs de proximité : DASCO, DPVI, équipe de développement local, associations.

Jean Grigorieff,

coordinateur pédagogique pour l'enseignement du français sur objectifs fondamentaux



Comment se déroulent les cours ?

Les deux cours ont lieu deux fois par semaine. Ils durent trois heures à chaque fois : la moitié du temps dans une salle de classe standard, l'autre moitié dans une salle informatique, pour le cours de FOF.

Comment intégrez-vous l'informatique ?

Il ne s'agit pas d'initier les auditeurs à l'informatique mais d'utiliser cet outil comme support de cours. Imaginez par exemple qu'au lieu d'utiliser un cahier et un stylo pour l'apprentissage de l'écriture, on utilise un clavier et un écran. Ce qui n'empêchera pas de travailler le manuscrit.

L'expérience est-elle renouvelée ?

Non seulement elle est renouvelée mais un niveau 2 de FOF sur support informatique ouvre à la rentrée 2009 parce que 17 auditeurs sur une petite trentaine, veulent y accéder, et c'est une belle performance.

Nous avons pu observer des phénomènes intéressants à propos de l'utilisation du support informatique. Cela a modifié des attitudes. Accéder à cet outil est valorisant quand on se sent totalement décalé même si l'usage du clavier et de la souris nécessite un long temps d'apprentissage pour des adultes. Les enjeux sont importants pour une mère de famille arabe par exemple dont le mari reste perplexe quant aux conséquences de cet accès à l'informatique. La difficulté d'écrire le français entraîne habituellement un découragement. Il peut être compensé grâce à l'outil informatique. Repartir avec un exercice que l'on peut relire parce qu'il a été fait proprement sur écran, c'est une satisfaction qui devient vite moteur. Le travail des professeurs a été remarquable parce qu'ils ont dû créer des supports, des exercices... il n'y a pas de modèle dans ce domaine.

Le premier pas de Facil' Familles

La DASCO va bientôt inaugurer l'un des projets les plus ambitieux de l'administration parisienne intitulé « Facil' Familles ». Il s'agit d'un projet informatique, anciennement nommé « Compte famille » visant, dans un premier temps, une refonte du mode de facturation des activités périscolaires et extrascolaires (centres de loisirs, ateliers bleus, études surveillées, goûters récréatifs et classes de découvertes).

Dès la fin 2009, ce projet va permettre de :

- proposer une facture unique, simple et lisible pour tous les enfants d'une même famille,
- diversifier l'offre de paiement (paiement en ligne, prélèvement automatique, etc.),
- faciliter les inscriptions et la gestion des activités,
- communiquer avec les familles via un portail Internet dédié.

Les 2 étapes du calendrier :

- Fin 2009, dans trois arrondissements pilotes (6^e, 10^e et 13^e), les familles dont les enfants fréquentent les centres de loisirs pourront visualiser et payer leur première facture en ligne.

- Rentrée 2010-2011, la mise en œuvre de la facture unique sera généralisée à l'ensemble des familles parisiennes et pour toutes les prestations proposées par la DASCO.

» Pour en savoir plus, consultez l'Intranet, rubrique « Facil' Familles ».

/// POINT DE VUE de terrain

Frédérique Prat, directrice du centre de loisirs Vicq d'Azir dans le 10^e.

Elle a participé aux ateliers de travail organisés pour construire l'outil de facturation des activités péri et extra scolaires.

Quel est votre parcours à la DASCO ?

C'est en tant que surveillante de cantine dans le 4^e arrdt que j'ai commencé à travailler pour la Ville de Paris, alors que je faisais des études de psychologie. J'avais une formation et de l'expérience dans l'animation. J'ai tenté et réussi le concours externe il y a 10 ans. J'ai été responsable de point d'accueil pendant deux ans puis j'ai passé le BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur). Je suis adjointe d'animation et d'action sportive, et depuis six ans directrice du centre de loisirs Vellefaux/Vicq d'Azir.

Comment présenter le projet Facil' Familles ?

Le progrès majeur que ce projet amène, c'est une facture unique pour les familles et l'apparition de nouveaux moyens de paiement.

Pour nous, c'est aussi un outil d'échange, de partage de l'information autour des inscriptions et de la facturation. C'est plus globalement la création d'un outil qui vise à moderniser, faciliter la gestion des dispositifs que proposent la DASCO. Le nouveau système de facturation a des conséquences en interne qui ne sont pas forcément visibles à mon niveau, ni réellement au niveau du public, mais dont on peut se douter.

Qu'est-ce que cela va changer pour vous ?

Si ça facilite la vie des familles, par ricochet cela facilite le travail des personnels d'animation qui sont en contact direct avec les familles. Nous utilisons comme auparavant l'application informatique propre aux centres de loisirs, et puisqu'elle sera reliée à la nouvelle application, les informations seront partagées. Ce qui est important pour les personnels d'animation tout autant que pour les familles, c'est ce qu'apporte en parallèle l'inscription obligatoire aux centres de loisirs. (cf. p. 11)

Participer à la mise en place d'un tel projet a été stimulant pour moi. Cela peut l'être aussi, sur le terrain, pour les équipes d'animation. La compréhension des enjeux nécessite d'être attentif. Analyser la situation et comprendre que nous faisons le lien entre ce projet et les familles participe aussi à la valorisation de notre travail.



GO et ses répercussions

Après le déploiement d'ALIZE en 2007 et 2008 qui a apporté à la Ville de Paris un système d'information comptable unique, GO ouvert en février 2009, est une application visant à assurer une gestion homogène des travaux pour la collectivité parisienne. « Pionnière », la DASCO a été l'une des deux directions pilotes avec la direction du patrimoine et de l'architecture.

80 utilisateurs à la DASCO

Au total, plus de 80 utilisateurs sont concernés à la DASCO, au sein de la sous-direction des écoles, de celle des établissements du second degré et en circonscriptions. Les utilisateurs GO pratiquent différents métiers : de chargé de programmation de travaux à responsable budgétaire en passant par assistant de travaux. Ils ont dû « abandonner » GIPO et s'adapter au nouvel outil en collaboration étroite avec la direction du patrimoine et de l'architecture et ses sections locales d'architecture.

D'inévitables difficultés à surmonter

Comme pour ALIZE, un outil aussi complexe ne peut être complètement « fini » lors de son lancement. Il a donc fallu surmonter quelques difficultés. Ainsi, la reprise des données de GIPO n'a pas été complète ; des anomalies sont apparues au fur et à mesure de la saisie des données avec des corrections plus ou moins complexes à effectuer dans des délais pas toujours mesurables.

Mais un bilan positif

L'équipe GO a assisté chacune des structures concernées en travaillant sur site avec des référents relais dont on peut souligner les compétences et l'énergie. Des solidarités multiples ont su se créer qui ont décloisonné le travail de manière remarquable.

DA La Direction des Achats vue de la DASCO

La Ville de Paris a décidé de créer une direction des achats (DA) qui a vocation, à terme, à gérer l'ensemble des marchés de la collectivité.

Les postes de la DASCO dont l'activité était consacrée essentiellement aux achats ont été transférés à la nouvelle direction. Un service de la DA (17 agents) s'est installé au 1^{er} octobre 2009 dans des locaux situés au rez-de-chaussée de la rue de l' Arsenal.

» QUOI DE NEUF pour le périscolaire ?

Animer un Espace Premiers Livres (EPL) : Véronique Avisse, animatrice EPL dans le 15^e

Les EPL ont pour vocation de sensibiliser les petits au livre et au récit au niveau de l'école maternelle par la découverte des mots et des images. Ce sont des ateliers gratuits qui se déroulent à l'heure de l'interclasse le midi et en fin d'après-midi de 16h30 à 18h30, ainsi que les mercredis et petites vacances. Ils sont mis à la disposition des enseignants en temps scolaire.

Quel est votre parcours ?

Je suis devenue animatrice à Paris en 1991 et suis titulaire depuis 1992 grâce au concours de la Ville. Grande lectrice, sensibilisée à la littérature jeunesse, j'ai suivi dès 1992 la formation pour devenir « BCDiste* ». Je travaillais alors à l'école polyvalente Chomel dans le 7^e où j'étais aussi directrice du centre de loisirs. En 2001, je suis arrivée sur le groupe scolaire Blomet/Volontaires dans le 15^e tout en continuant la BCD à Chomel le midi. En 2004, l'ouverture d'un EPL à l'école Volontaires était pour moi l'opportunité de regrouper mes activités sur un même site et d'entamer une nouvelle expérience en recevant des enfants d'âge hétérogène.

Quel lien avez-vous avec le centre de ressources Paris Lecture ?

J'ai suivi les formations initiales BCD puis EPL au centre Paris Lecture, et je les ai enrichies au fil du temps au moyen de stages particulièrement passionnants. On y travaille sur la langue française, l'écriture, la littérature jeunesse, on y trouve des apports pédagogiques, on y découvre des auteurs et on y apprend à utiliser des outils spécifiques d'animation. Nous devenons des spécialistes en quelque sorte. Si les formations sont toujours enrichissantes, il n'est, en revanche, pas toujours évident d'adapter les acquis aux contraintes réelles (public, projet d'école...).

Qui sont vos principaux partenaires au quotidien ?

L'Espace Premiers Livres fonctionne autour d'un projet pédagogique (en accord avec le projet d'école) dont les objectifs principaux sont la construction de l'autonomie et du statut d'enfant/lecteur et la familiarisation avec l'écrit. L'Espace Premiers Livres ne vit pas seulement grâce à son animatrice, il est également investi par d'autres notamment les enseignants au grand bénéfice des enfants.

Par ailleurs, cette fonction peut ouvrir sur d'autres formes de collaboration. Depuis plusieurs années, je travaille beaucoup, par exemple avec la bibliothèque municipale André Malraux dans le 6^e arrondissement. J'emprunte des livres pour les enfants qui profitent des animations. Les bibliothécaires sont pour moi de véritables partenaires. Le lien s'est fait tout naturellement lorsque j'y ai effectué un stage dans le cadre de ma formation.

Que dire sur la lecture et ces enfants de l'école maternelle ?

Difficile de répondre à une telle question en faisant court ! Je me contenterais de vous parler de la chaise du conteur qui est utilisée par celui qui raconte. En début d'année, c'est moi qui l'utilise et puis progressivement, elle est investie par les enfants qui, tour à tour, reprennent les mots des livres qu'ils connaissent alors qu'ils ne savent pas lire. Je retrouve souvent dans leurs mots, leurs mimiques, dans les intonations qu'ils utilisent et qui varient selon les histoires, selon les différents moments du récit, des mots, des mimiques, des intonations que j'ai moi-même travaillés. Une anecdote à la fois touchante et pleine de sens pour finir : un enfant très timide a récemment utilisé son nounours pour raconter à sa place un livre qu'il avait aimé. Cette histoire s'inscrit bien dans le projet de l'action éducative de ma circonscription, qui cherche à donner la parole aux enfants.

Les « BCDistes » sont des animateurs des bibliothèques Centres de Documentation (BCD) créées dans les écoles élémentaires. Elles s'inscrivent dans le Plan Paris Lecture adopté le 22 janvier 1990 par le Conseil de Paris dont l'objectif est de développer le goût et le plaisir de lire tout en améliorant la lecture et la maîtrise des langages chez les enfants d'âge élémentaire. Les EPL ont été créés en 2003.



Pour en savoir plus
Le Centre Paris Lecture
40 rue Corvisart (13^e)
01 43 36 98 62

Opération centre de loisirs et musées municipaux

120 centres de loisirs participeront en 2010 à une opération inédite avec les musées municipaux. Les enfants s'inspireront d'œuvres qu'ils auront préalablement choisies dans les musées de la Ville pour en créer d'autres qui trouveront leurs places dans les musées qui les ont inspirées. Certaines seront sélectionnées sous la responsabilité d'un commissaire d'exposition pour être rassemblées au Petit Palais en juin. Les animateurs référents des centres de loisirs concernés bénéficieront de formations pédagogiques et plastiques dispensées par les personnels des musées.

L'inscription au centre de loisirs devient obligatoire à partir des vacances de la Toussaint

Un projet porté par les animateurs

L'accueil des enfants dans les centres de loisirs parisiens passe désormais par une inscription préalable, rejoignant ainsi ce qui est déjà en œuvre dans la plupart des communes françaises. A Paris, l'inscription ne concerne que les vacances scolaires (et pas les mercredis) et se fait entre un mois et une semaine avant le début de chaque période de vacances. En attendant que l'inscription puisse être enregistrée via Internet, courant 2010, les familles peuvent déposer leur inscription, soit au centre le mercredi, soit à l'école en glissant leur bulletin dans une urne prévue à cet effet.

Améliorer le fonctionnement des centres au bénéfice des enfants et des animateurs

L'objectif recherché est simple. En nous permettant d'anticiper la fréquentation de nos centres de loisirs, ce dispositif doit entraîner une meilleure qualité de l'accueil, que ce soit en termes de taux d'encadrement ou de nombre de repas commandés, mais aussi une offre d'activités de loisirs aux contenus améliorés.

Une petite révolution pour les familles

Parce qu'il s'agit d'un changement culturel majeur pour les familles parisiennes, le dispositif est mis en place tout en douceur tout au long de l'année scolaire 2009-2010. Cette première année doit être l'occasion de privilégier l'explication et la pédagogie à destination des familles. Les directeurs de centres de loisirs sont donc invités à la plus grande souplesse dans l'application de cette inscription pendant cette période. Et de par leur proximité avec les familles, les animateurs ont un rôle fondamental dans la réussite de cette réforme nécessaire.



Zoom sur...

Le centre de ressources éducation à l'environnement

Le centre de ressources éducation à l'environnement est un lieu particulier. Au printemps, il est à la fois coloré et odorant, en hiver il reste animé. Il y a de la lumière aussi, du vert dedans et dehors... beaucoup d'animatrices et d'animateurs attendent leur tour pour y passer, et puis le mercredi, il y a des enfants heureux !

3 questions à Vanina Dominici, responsable du centre :

Comment êtes vous devenue responsable du centre de ressources éducation à l'environnement de la DASCO ?

Après avoir travaillé quatre ans en emploi jeune à la maison du jardinage de la direction des espaces verts et de l'environnement, j'ai passé et réussi le concours de la Ville. Une fois titulaire, j'ai obtenu le poste à sa création en janvier 2003. Je travaille aujourd'hui avec deux animatrices : Sylvie Michaut, spécialisée en jardinage, et Emilie Jaumard, pour le domaine de l'environnement. Nous bénéficions, toutes les trois, de la présence partielle mais précieuse d'un agent de service, Mme Coulibaly.

Qui sont vos partenaires privilégiés ?

Au sein de la DASCO, nous travaillons avec d'autres centres de ressources, notamment avec Paris Lecture (avec qui nous cohabitons), Citoyenneté et Paris Science et parmi les centres de ressources des circonscriptions, nous avons des relations étroites avec les CAS 13/14, 8/9/18 et 16/17. Le bureau de la formation des personnels et ses relais "formation" en circonscription sont bien entendu des partenaires fondamentaux,

tout comme les référents du réseau coordonné par Anne Prieur. En dehors de la DASCO, il y a la direction des espaces verts et de l'environnement et la direction de la propreté et de l'eau.

Quelles sont vos activités ?

Toute l'année, nous entretenons un jardin de 300 m², une cour qui contient une centaine de plantations et une serre qui en contient tout autant.

Comme tous les centres de ressources, nous assurons des formations inscrites dans le catalogue de la DASCO pour les personnels d'animation. Nous proposons des activités le mercredi pour les centres. Pour aider les animateurs des centres de loisirs à réaliser leurs propres projets, l'idée étant de répondre à une demande motivée et réfléchie, nous faisons des recherches, concevons des documents et des animations spécifiques en nous adaptant à la demande et au contexte.

Pour en savoir plus
Centre de ressources éducation à l'environnement : 01 45 88 29 32
vanina.dominici@paris.fr

Et lire le dossier p. 18-19



Vanina Dominici



Emilie Jaumard



Sylvie Michaut

» QUOI DE NEUF dans le 1^{er} degré ?

« **Matinée pédagogique** » autour du dispositif **Coup de pouce, ALEM, AFM6**

Depuis 2006, les acteurs du dispositif Coup de pouce, ALEM, AFM6 (les enseignants et les animateurs notamment) sont invités une fois par an à une « **matinée pédagogique** », le principe étant de faire un point en présence de professionnels, de partager expérience et analyse.

En mai 2009, la matinée avait pour thème « **l'éducation prioritaire et l'accompagnement à la scolarité, ici et ailleurs** ». Une occasion pour Colombe Brossel, Adjointe au Maire de Paris, et Josette Quenardel, Adjointe à l'Inspecteur d'Académie du 1^{er} degré, de remercier les intervenants de terrain pour leur implication et leur faculté à transmettre aux élèves le bonheur d'apprendre et l'envie de réussir.



Les progrès des élèves et le nombre croissant d'ateliers démontrent le succès du dispositif. Réalisée dans huit pays européens, une étude comparative des politiques d'éducation prioritaire a notamment montré qu'elles sont apparues à la fin des années 60 pour compenser les inégalités et assurer la transition d'une école élitiste vers une école de masse censée garantir l'égalité des chances. Elles sont entrées plus tard dans le cadre de la lutte contre l'exclusion pour, à présent, chercher à optimiser les capacités individuelles des enfants et à exploiter la diversité des talents.

L'efficacité des multiples actions repose sur des points essentiels :

- l'analyse rigoureuse des besoins des élèves,
- l'indispensable coordination de tous les dispositifs,
- le partenariat entre les différentes institutions,
- l'adhésion et la cohésion de l'équipe enseignante, et l'implication des familles.

A cela, il faut ajouter l'importance du rôle du chef d'établissement, souvent chef d'orchestre de toutes ces actions, celle de l'offre de loisirs qui permet de voir évoluer les enfants dans un autre cadre pour découvrir d'autres personnes et d'autres horizons.

« **Doigts de fées** » une exposition originale au théâtre du Châtelet

A l'occasion de la création en France de l'un des premiers opéras de Richard Wagner - « Les fées » - au théâtre du Châtelet, une exposition de costumes réalisés par des élèves de CM2 et leurs professeurs d'arts plastiques sur le thème de la féerie a été présentée du 27 mars au 7 avril 2009.

Un projet original de création de costumes d'opéra

« Doigts de fées » est le résultat d'un partenariat entre le théâtre du Châtelet et le bureau de la vie scolaire et des professeurs de la Ville de Paris. Sept PVP d'arts plastiques se sont lancés dans l'aventure avec leurs élèves.

Sept pièces confectionnées à taille réelle

Guidées par leurs professeurs, les classes ont réalisé divers dessins en semi-relief, collages, croquis, maquettes en deux ou trois dimensions, proposant ainsi des maquettes de costume dont une seule par école a pu être sélectionnée et réalisée grandeur nature par deux couturières, Katell Auffret et Afef Farik.

« Epoustouflant ! »

Les sept costumes ainsi créés ont été exposés dans les espaces publics du théâtre où les travaux des élèves (dessins, collages, photographies, accessoires) étaient également montrés. Les spectateurs qui assistaient à l'opéra ont pu les admirer, tout comme les parents des élèves spécialement invités. De nombreux visiteurs ont relevé que ces travaux d'élèves étaient « d'une qualité et d'une diversité remarquable ! ».



41 rue de l'Arbalète (5^{ème})
avec Patricia RICHARD-NICOLLE

32 rue Buffault (9^{ème})
avec Sylvie BERGEROT

81 rue Mademoiselle (15^{ème})
avec Iona Madalina LAFON

16 rue Laugier (17^{ème})
avec Chantal DELAVILLE

11 rue de Lesseps (20^{ème})
avec Sarah PECLARD

54 rue Planchat (20^{ème})
avec Yann DUCHATEAU

40 rue des Pyrénées (20^{ème})
avec Philippe DEPOIX



Nouvelles constructions scolaires

En 2009, deux nouvelles écoles ouvrent leurs portes et de nombreux établissements font l'objet de travaux de grande ampleur. Il s'agit de travaux de mise en accessibilité ou en sécurité, de restructuration du service de restauration ou encore de travaux d'agrandissement ou d'embellissement.

Pour le 1^{er} degré :

- Ouvertures de l'école élémentaire 45, rue de la Tour d'Auvergne (9^e arrdt) et de l'école polyvalente 32/34, rue Olivier Métra (20^e arrdt).
- Restructuration des groupes scolaires Wurtz (13^e arrdt), Alain Fournier (14^e arrdt) qui comportera un centre de loisirs à parité (moitié enfants valides et moitié enfants en situation de handicap), Félix Faure (15^e arrdt) et Oran (18^e arrdt).
- Extension-restructuration du groupe scolaire Curial (19^e arrdt) composé de deux élémentaires et une maternelle.

Pour le 2nd degré :

- Importantes restructurations des lycées-collèges Henri IV (5^e arrdt), Jacques Decour (9^e arrdt), Jean-Baptiste Say (16^e arrdt), Carnot (17^e arrdt) et des collèges Palissy (10^e arrdt) et Péguy (19^e arrdt).



Ecole Olivier Métra



Ecole de la Tour d'Auvergne



Collège Palissy

L'art contemporain à l'école

Cette année, des œuvres de la collection du fonds municipal d'art contemporain (FMAC) de la ville sont présentées dans toutes les écoles élémentaires du 11^e arrondissement, à raison d'une œuvre par école (et dans trois écoles ou collèges des 13^e, 19^e et 20^e arrondissements). Installées en octobre, elles y resteront jusqu'en février 2010. Ce sont les professeurs d'arts plastiques, en lien avec les équipes enseignantes, qui ont fait leur choix.

Les enfants bénéficieront d'animations et d'ateliers conçus et assurés par des étudiants spécialisés, sur le temps scolaire et dans les centres de loisirs. Leurs réalisations seront ensuite exposées à la mairie avec les œuvres du FMAC.

A la rentrée 2010, toutes les écoles des quatre arrondissements pilotes bénéficieront de ces expositions, avant un élargissement à tout Paris.



» Comment la rentrée scolaire se prépare



Qui fait quoi ?

Pendant les deux mois des vacances d'été, un grand nombre d'écoles accueillent des centres de loisirs. Lorsque ce n'est pas le cas, les écoles font souvent l'objet de travaux, la période étant propice aux opérations d'envergure (restructurations, réfections de peintures, de sols, de menuiseries, ou encore travaux de ravalement). Mais à la veille de la rentrée, quelle que soit la situation, il faut rendre l'école à ses élèves.

Préparer la rentrée scolaire est une étape importante pour une circonscription de la DASCO, une période de l'année un peu particulière où interviennent de nombreuses personnes, chacune ayant un rôle précis et chaque rôle étant indispensable.

/// **Les animateurs**, lorsque l'école a accueilli un centre de loisirs d'été, doivent évacuer les lieux occupés, avec tout le nettoyage sommaire que cela implique, avant de passer le relais aux équipes d'agents de service. La section de l'action éducative les accompagne.

/// **Les agents de service des écoles** procèdent au grand nettoyage d'été. Quand l'école a fait l'objet de travaux, des dispositifs d'exception peuvent être mis en place avec des équipes de renfort constituées d'agents venus d'autres écoles et des interventions pendant le week-end, notamment si le chantier a produit beaucoup de poussière, s'il a pris du retard et que les ouvriers n'ont pas évacué les lieux comme prévu, etc.

/// **Les gardien(ne)s** forment un relais précieux entre les écoles et la circonscription pour avertir des dysfonctionnements éventuels au niveau des entreprises de travaux, de la constitution des équipes... Les gardiens sont particulièrement mobilisés le dernier week-end avant la rentrée, apportant le plus souvent une contribution au nettoyage des locaux.

/// **Les chefs de CAS** sont responsables de l'ensemble de ces opérations et ils informent les élus et les services centraux sur l'état des locaux, signalant notamment « les points chauds ». Ils s'attachent à lever les blocages éventuels, tâche souvent délicate qui dans le cas de travaux, se gère avec la sous-direction des écoles, celle-ci ayant piloté et particulièrement surveillé les opérations de restructuration et de construction d'école, les déménagements...

/// **La section ressources humaines** a préparé en amont la mobilisation des agents à travers le planning des congés d'été et le programme des remplacements ou des renforts dans les sites les plus délicats. Elle a organisé les gardiennages, veillé au bon déroulement du nettoyage des locaux. A l'approche de la rentrée, elle constitue les équipes d'interventions exceptionnelles pour traiter dans les dernières heures les situations les plus tendues. Elle répond aux défections d'agents signalées par les directeurs.

/// **La section approvisionnement ou logistique** qui a monté et surveillé toutes les opérations de déménagement, est chargée à la fin des vacances de superviser les ré-emménagements des locaux. Elle veille à la livraison des mobiliers et des fournitures pour les nouvelles classes.

/// **La section bâtiment** suit l'avancement de l'ensemble des travaux d'été. Elle surveille l'achèvement de ceux qu'elle conduit et procède à leur réception. C'est elle qui identifie les situations où la libération des locaux ne pourra se faire qu'au dernier moment. Elle travaille en relation étroite et constante avec les sections locales d'architecture (SLA) de la direction du patrimoine et de l'architecture (DPA) et les services de la sous-direction des écoles (SDE) en charge des travaux. Elle coordonne les interventions de déménagement et de nettoyage des locaux. Elle gère les interventions des factotums particulièrement sollicités à la rentrée en venant soutenir les équipes en fonction des besoins (repose rideaux, petits déménagements...). Elle centralise les demandes des écoles (directeurs, gardiens, agents...).

Vu de l'école



Michel Levy

Directeur de l'école élémentaire Wattignies, 12e

Toute l'année, l'école a besoin de l'ensemble de son équipe pour bien fonctionner mais il est vrai que dans le cadre de la préparation de la rentrée, les agents de service ont un rôle considérable. Il y a en premier lieu le nettoyage de l'école qui est effectué dans ses moindres détails et parfois en fonction de contraintes particulières (il faut dans de nombreuses écoles attendre la fin des centres de loisirs d'été, la fin d'éventuels travaux...). En dehors du ménage, celles que Michel Levy préfère nommer « dames de service » (ce sont très majoritairement des femmes) pour signifier la respectabilité de leur fonction, sont un sérieux renfort pour l'équipe pédagogique. Elles distribuent le matériel scolaire dans les classes, elles aident les enseignants au moment de l'accueil des élèves, et le directeur pour l'accueil des parents.

Toute l'année, mais particulièrement à la rentrée, la gardienne est le numéro 2 de son école notamment dans la relation avec les parents, tandis que les « dames de service » comptent beaucoup pour les enfants.

Il est essentiel d'avoir une équipe qui fonctionne de manière presque autonome sur la base de bonnes relations entre ses différents membres. Ce constat est valable aussi pour les personnels de l'action éducative. Il est souhaitable autant que possible de préserver les équipes qui fonctionnent bien en les gardant d'une année sur l'autre.

La préparation de la rentrée n'est pas forcément le moment où le directeur est le plus en relation avec les personnels de la circonscription. Bien entendu, s'il y a des anomalies à son retour de congé, il les signale à ses correspondants : pour des problèmes d'effectifs des personnels DASCO, il contacte la section des ressources humaines ; si les travaux éventuels ne se déroulent pas comme prévu ou implique des interventions d'urgence, il contacte la section bâtiments ; pour des problèmes de logistique, la section approvisionnement ; pour les questions de surveillance de cantine ou d'étude, l'action éducative. Mais en général, la rentrée est bien anticipée et tout s'enchaîne comme prévu !



Francine Mandonnet

Gardienne de l'école élémentaire Bizot, 12e

Gardienne à Bizot depuis 1981, et heureuse de l'être, Francine Mandonnet a bien conscience que son rôle est important.

Si elle a laissé sa place à un remplaçant pendant ses congés d'été, elle revient toujours avec plaisir pour préparer la rentrée. Elle prend une part active au grand nettoyage, dans le hall d'entrée, devant la porte, dans le local poubelle. Elle réceptionne les livraisons de dernière minute. C'est elle qui est la première à accueillir les nouveaux agents, les nouveaux enseignants. Cette première approche est importante pour tous.

En relation étroite avec la direction de l'école, notamment pour la réception des appels téléphoniques et du courrier, elle prend bien soin de transmettre les demandes de renseignements des parents, nombreuses à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre ou de leur apporter des réponses dans la mesure du possible. Elle sait aussi que les parents des élèves de CP, puis ces élèves eux-mêmes les premiers jours de l'année, doivent bénéficier d'une attention particulière. Elle estime que son métier nécessite discrétion et diplomatie à bien des égards, notamment dans son rôle de contrôle qu'il n'est pas toujours évident de faire comprendre, et qui est plus prononcé pendant l'été s'il y a des interventions extérieures - des travaux notamment - et en septembre.

La première de ses préoccupations, c'est la sécurité des élèves, alors à la veille de la rentrée, elle redouble de prudence lorsqu'elle effectue les rondes qui servent à vérifier que tout va bien dans l'école.



Marilyne Henri-Fresneau

ASEM à l'école maternelle Présentation, 11e

Arrivée en 1997 à la DASCO, Marilyne Henri-Fresneau est titulaire depuis 1998. Elle a travaillé dans plusieurs écoles du 12e avant d'intégrer la maternelle Présentation en 2006. Elle est aussi maître d'apprentissage depuis peu dans le cadre du CAP petite enfance.

L'été, elle participe activement au nettoyage de son école en équipe réduite en raison des congés. L'organisation du travail en est modifiée. Il ne s'agit pas seulement de faire le ménage « à fond » dans toutes les pièces de l'école en s'attaquant aussi bien aux sols, qu'aux murs et aux mobiliers, il faut aussi nettoyer les jouets par exemple.

La préparation de la rentrée implique souvent des déplacements de plusieurs jours pour renforcer les équipes d'autres écoles, celles qui ont été en travaux par exemple.

Préparer la rentrée, si on s'entend bien, si on sait bien s'organiser, si la confiance règne à tous les niveaux, c'est un plaisir qui ouvre sur une époque de l'année que Marilyne Henri-Fresneau apprécie particulièrement parce que c'est celle des retrouvailles avec les collègues personnel de service, avec les enseignants, puis les élèves de l'école.

Quand une véritable collaboration peut s'établir avec l'enseignant, le métier d'ASEM prend tout son sens au moment de l'accueil des nouveaux petits élèves.

« Il est essentiel d'avoir une équipe qui fonctionne de manière presque autonome sur la base de bonnes relations entre ses différents membres »

» QUOI DE NEUF dans le 2nd degré ?

Saint Blaise devient Flora Tristan

Le collège du 4 rue Galleron dans le 20^e a pris le nom de Flora Tristan (1803-1844, femme de lettres, militante socialiste et féministe française) au terme d'une large consultation. L'inauguration officielle a eu lieu fin mars 2009.

Il s'appelait autrefois « Saint Blaise » comme le quartier qui l'entoure, contrairement aux autres établissements du second degré de la ville qui n'ont pas un nom permettant de les localiser. On le prenait souvent pour un collège privé à cause de la connotation religieuse de son nom.

Le besoin de renouveler son image, la nécessité de développer un projet fédérateur pour son équipe pédagogique, en y associant les personnels techniques, les élèves et leurs parents a donné naissance au sein même du collège à cette idée : changer de nom.

Début 2007, le conseil d'administration de l'établissement retient dix propositions : le nom de Lucie Aubrac (1912-2007) est en première position. Mais cette professeure agrégée d'histoire et célèbre résistante à l'occupation allemande durant la seconde guerre mondiale, disparaît en mars de la même année. Un établissement scolaire du 11^e arrondissement prend son nom.

On se penche alors sur le deuxième nom de la liste et c'est « Flora Tristan », proposé à l'origine par un professeur d'arts plastiques, qui est retenu. Il devient officiel le 28 mars 2009 au cours d'une conviviale cérémonie d'inauguration que les administratifs du collège, les professeurs et l'ensemble de l'équipe pédagogique, les élèves, leurs parents et les personnels du Département de Paris ont activement préparée. Au discours des officiels s'ajoutent spectacles, démonstrations sportives, expositions... et un buffet - « remarquable » dit-on - préparé dans les cuisines du collège par les adjoints techniques de la DASCO.

Le chantier de l'école Boule se poursuit

L'école Boule, spécialisée dans les métiers d'art, arts appliqués, techniques industrielles, architecture intérieure et design, bénéficie d'un grand projet de restructuration et d'extension. Le montant global de cette opération suivie par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture et la DASCO s'élève à 90 millions d'euros. A terme ce sont 13 000 m² supplémentaires qui seront créés.

L'opération se déroule en deux phases : la création d'une annexe puis la restructuration extension des anciens locaux.

La première étape de cette opération est achevée. Elle a porté sur la création d'une annexe située 19-21 rue Pierre Bourdan dans un ancien immeuble municipal. Rénové et restructuré de 2007 à 2008 par l'architecte Sami Tabet, l'immeuble permet d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de constituer un pôle cohérent pour l'équipe administrative. Il accueille des ateliers de création, des salles d'infographie et en sous-sol, des réserves et des places de stationnement.

La deuxième étape concerne la restructuration extension du site principal, situé au 9 rue Pierre Bourdan. Elle se déroule en site occupé depuis 2008. Des locaux provisoires ont été installés pour accueillir une partie des élèves et assurer la continuité des activités pédagogiques.



Architecte : Pascal Sirvin

Cette opération est confiée au cabinet d'architecture Pascal Sirvin. Son programme vise à :

- réaliser un équipement performant qui respecte les règles de sécurité et d'accessibilité, en créant un environnement de travail de qualité intégrant la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) ;
- réunir sur un même site l'ensemble des filières de l'école et le lycée Faidherbe ;
- favoriser la dynamique pédagogique de l'école, en faisant une part plus importante aux nouvelles technologies ;
- créer de nouveaux pôles d'échange et de convivialité : salles de conférence, espace d'expositions, centre de ressources ;
- mettre l'image de l'école Boule en harmonie avec sa renommée internationale.

Le chantier s'étale sur cinq étés pour une livraison à la rentrée de 2012.

Action Collégiens dans le 20^e

Rencontre avec une équipe engagée et passionnée.

Ils s'occupent des élèves les plus en difficultés, dans les collèges les plus en difficultés, dans les quartiers les plus en difficultés... leur lucidité et leur engagement sont saisissants. En ce vendredi matin de juin, ils et elles sont 7 autour d'une table à venir parler de leur métier en présence de leur nouveau chef de bureau, Dominique Sauget et de son adjoint, Jean-Luc Becquart (sous-direction des établissements du 2nd degré).

David Valot (collège Flora Tristan), David Machon (collège Jean Perrin), Sébastien Nicot (collège Jean-Baptiste Clément), Rivo Rakitomanana (collège Françoise Dolto), Adeline Deloor (collège Pierre Mendès France), Lydie Kabale (collège Robert Doisneau) sont

tous adjoints éducatifs dans un collège du 20^e accueillant le programme Action Collégiens (voir encadré).

Tous ont un bac +3 et le BAFA (ou équivalent) et tous viennent d'horizons différents : psychologie, art, science de l'éducation,

sociologie, sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS). L'équipe visiblement soudée et très « pro » travaille sous la houlette d'une assistante éducative, Adeline Ducret, qui impulse et coordonne les projets de l'arrondissement.



Une partie de l'équipe du 20^e en réunion avec Jean-Luc Becquart et Dominique Sauget



Ils le disent eux-mêmes, ce système fonctionne car ils cumulent les casquettes et n'ont pas d'étiquette institutionnelle trop marquée. Ils sont tour à tour professeurs (quand ils s'occupent de l'aide aux devoirs), éducateurs (quand ils encadrent les jeunes), animateurs (quand ils les emmènent en sortie), assistants sociaux (pour l'écoute et le soutien qu'ils apportent aux familles). Leur polyvalence au sein du collège, l'ouverture sur la famille et le quartier, l'attention portée à l'adolescent non seulement en tant qu'élève mais aussi en tant qu'adulte et citoyen en devenir, c'est vraiment leur marque de fabrique. Souvent plus aptes que d'autres professionnels à nouer le dialogue avec les jeunes, et assumant la dimension inévitablement « affective » de leur travail, ils parviennent à instaurer l'indispensable confiance sans laquelle rien n'est possible.

Complétant le travail de fond effectué dans le cadre de l'aide aux devoirs, des sorties culturelles ou des activités du club, les séjours de l'Action Co sont des moments de prise de conscience décisifs pour ces jeunes souvent démunis. Ainsi, à la campagne, loin de leur famille, leur quartier,

leur quotidien, les adolescents se découvrent et découvrent l'autonomie (gérer un budget, faire la cuisine...). Pour leurs encadrants, ces moments s'avèrent aussi exigeants que stimulants, à l'image de ce qu'ils vivent au quotidien. Car il n'est pas toujours simple de garder le cap. Faisant preuve d'un enthousiasme rare, ces professionnels évoquent aussi avec discernement l'usure et les difficultés face à des situations humaines douloureuses. Sans oublier les exigences d'un emploi du temps qui les tient fréquemment éloignés de leur vie de famille. Malgré cela - ou grâce à cela - la qualité de leur réflexion est impressionnante parce qu'elle oblige à une remise en question permanente même quand les principes de base sont bien ancrés (favoriser la prise d'initiative plutôt que la consommation passive, restaurer une estime de soi souvent déficiente...).

Au terme de cette rencontre, on ne peut que souligner le professionnalisme des membres de cette équipe et la façon qu'ils ont d'aimer ce contact si particulier avec des jeunes attachants et désespérément en demande.

/// Un dispositif unique en France

L'Action Collégiens est un dispositif de prévention éducative destiné aux jeunes élèves de 11 à 17 ans scolarisés dans 33 collèges de la capitale situés en ZEP ou en REP.

Son efficacité réside dans la transversalité et la coordination des différents temps et espaces d'éducation fréquentés par les jeunes selon trois axes :

- Le temps scolaire : le « club » un lieu spécifique à l'intérieur du collège, qui accueille les élèves tous les midis, ou encore l'accompagnement scolaire ;
- Le temps extrascolaire : les séjours, les week-ends ;
- L'environnement social : le quartier, les familles, les sorties, les soirées.

Un portail web professionnel pour les collèges

A l'initiative de la sous direction des établissements du second degré de la DASCO, un portail web destiné aux 111 collèges de la capitale sera lancé à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Afin de rationaliser et d'améliorer la qualité des échanges entre la DASCO et les établissements, ce portail professionnel est destiné

aux chefs d'établissements, gestionnaires et membres des conseils d'administration.

Découpé en 5 onglets : « La Dasco & vous », « Moyens et bâtiments », « Personnels », « Actions éducatives » et « Restauration », le portail rassemble toutes les informations et fiches de procédures utiles à nos interlocuteurs. De nombreux formulaires

à télécharger ou à remplir en ligne seront également prochainement disponibles afin de faciliter les démarches et les échanges avec les services de la DASCO. Réalisé avec la DSTI, comme le portail des écoles ouvert en 2005, cet outil évolutif marque une étape importante vers des processus de travail plus modernes et plus collaboratifs.

>> L'environnement au cœur des préoccupations de la DASCO



/// Un plan de formation pour sensibiliser les agents

Des conférences et des formations sont organisées afin de sensibiliser les agents de la DASCO au plan Climat. Elles ont déjà concerné une centaine de personnes parmi les personnels administratifs et d'animation. Elles se développeront en 2009/2010 pour intégrer les agents de service des écoles maternelles et élémentaires et des collègues.

Des interventions cibleront tout au long de l'année les personnels des écoles qui sont officiellement engagées dans un agenda 21 dans le cadre d'un projet qui associe étroitement la DASCO et l'éducation nationale.

Pour plus d'information
01 43 36 98 64
anne.prieur@paris.fr

/// La sous-direction des écoles s'implique

- avec la direction du patrimoine et de l'architecture (DPA), pour la construction d'écoles dans la norme HQE (haute qualité environnementale) ;
- dans la lutte contre le bruit dans les réfectoires et les dortoirs ;
- pour le développement de dispositifs de tri avec la direction de la propreté et de l'eau ;
- pour parvenir à 30% de produits bio dans les cantines d'ici 2014 ;
- dans un projet de partenariat avec le service technique de l'énergie et du génie climatique de la DPA et la direction des finances ;
- avec la mise en place d'une cellule eau chargée d'analyser et de réduire la consommation d'eau.

/// Un peu de vocabulaire

→ **Plan climat** : le Plan climat doit permettre à la France, par le biais de mesures nationales et internationales, d'atteindre, voire de dépasser ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) pris dans le cadre du Protocole de Kyoto.

→ **Protocole de Kyoto** : le plus important instrument visant à lutter contre les changements climatiques. Il contient l'engagement pris par la plupart des pays industrialisés de réduire de 5% en moyenne (d'ici 2012 et par rapport à 1990 l'année de référence) leurs émissions de certains gaz à effet de serre, responsables du réchauffement planétaire.

→ **Agenda 21** : programme d'actions pour le XXI^e siècle. C'est un document stratégique qui présente le projet concret de développement durable d'une ville ou d'un territoire. Il est orienté vers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement.

→ **Développement durable** : développement qui répond aux besoins économiques, sociaux et écologiques du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.





Animation archéologie (centre de loisirs élémentaire 40, rue des Pyrénées 75020) sur l'école 7, rue Maurice d'Ocagne 75014

/// Questions à Anne Prieur, coordinatrice du réseau d'éducation à l'environnement et développement durable

Le réseau d'éducation à l'environnement de la DASCO, c'est quoi ?

L'idée de départ était de lier les gens de terrain pour favoriser la création de projets, répondre à des demandes des centres de loisirs et des écoles, donner suite à des sollicitations des élus de la Ville. Je coordonne donc les relations des uns avec les autres pour mettre en synergie des compétences, des expériences, des champs d'action dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Qui cela concerne ?

Le réseau concerne qui veut dans les écoles et les centres de loisirs, les circonscriptions, les services centraux. Il est aujourd'hui dynamique parce qu'il a aussi mis en relation la DASCO avec les autres directions de la Ville : celle des espaces verts et de l'environnement et celle de la propreté et de l'eau en premier lieu évidemment mais également la direction du patrimoine et de l'architecture qui travaille

sur le diagnostic énergétique des écoles par exemple. Il concerne également nos partenaires privilégiés, l'éducation nationale et le milieu associatif.

Et donc, le réseau d'éducation à l'environnement de la DASCO, c'est quoi ?

Il existe principalement à travers ses « référents éducation à l'environnement et développement durable » qui sont des relais au sein des CAS. Ils transmettent aux animateurs des centres de loisirs les informations concernant les projets et les animations dans lesquels ils peuvent s'intégrer. Ces référents connaissent le terrain, ils savent vers qui diriger telle ou telle information. En retour, ils rendent compte de ce qui se fait ici ou là, rapportent des demandes, et des idées. Ces référents sont une mine d'or !

Concrètement sur quel type de projets cela peut-il déboucher ?

Sur des projets qui sont cohérents parce qu'ils ont associé des agents motivés doués de compétences complémentaires. Dans le cadre de la semaine du développement

durable par exemple, le réseau a fonctionné de telle sorte que des animations, expositions, ateliers initiés en centres de loisirs ou en centres de ressources ont pu faire le bonheur de près de 4000 visiteurs petits et grands au Chai de Bercy en avril 2009.

Parallèlement à ces actions tournées vers le public, le réseau est également impliqué dans les actions de sensibilisation et d'information auprès des personnels de la DASCO de toutes catégories. Dans ce cadre, je suis formatrice, ayant moi-même été formée par la DEVE dans ce but. (voir ci-contre)

Ce fonctionnement a donné lieu à des événements remarquables. Quelles sont aujourd'hui ses perspectives ?

Outre le développement des relations qui ont déjà pu se nouer, l'objectif est à présent d'intégrer les personnels de la sous-direction des établissements du second degré. Les adjoints techniques des collèges pourraient bénéficier de formations. Un collège s'est inscrit pour l'année 2008/2009 dans l'agenda 21, d'autres pourront s'engager en 2010.

/// Des enfants mobilisés et passionnés : les événements

Rencontre des écoles inscrites dans l'Agenda 21

Le 4 mai 2009, 700 enfants des écoles engagées dans l'agenda 21 de la Ville avec l'académie de Paris et son centre régional de documentation pédagogique (CRDP), ont été accueillis à l'Hôtel de Ville pour présenter leurs travaux et solliciter les élus de la Ville directement concernés.

Le Paris Vert des enfants... un rêve durable !

Du 1^{er} au 8 avril 2009 au Chai de Bercy, des œuvres des enfants des écoles et des centres de loisirs réalisées sur le thème de « la consommation durable » étaient exposées dans le cadre de la semaine nationale du développement durable. Des activités riches, instructives, ludiques... étaient proposées aux visiteurs, petits et grands, par les animateurs de la DASCO.

Octobre 2008 : La Biennale du tri et de la propreté (du 1^{er} au 7) - Les Journées parisiennes de l'énergie et du climat (29 et 30).

La DASCO participe à ces deux grands événements en proposant des animations et des expositions pour transmettre sur un mode ludique ou artistique des informations, des idées et des conseils pour trier, recycler les déchets et adopter les bons gestes en matière de propreté et de consommation d'énergie.



» DES RESSOURCES HUMAINES en mouvement

Rencontre avec Olivier Boucher, chef du Service des Ressources Humaines (SRH) depuis janvier 2009

Comment appréhendez-vous votre poste de responsable RH d'une direction qui compte 8000 agents ?

Je découvre un secteur qui, au-delà du traitement dans l'urgence de situations particulières propre aux ressources humaines, suppose une action qui se développe dans la continuité pour être efficace. Beaucoup a déjà été fait en ce sens et plusieurs chantiers en cours appellent d'être conduits à terme. Je souhaite par exemple étoffer la fonction de conseil du SRH à l'endroit des 9 Circonscriptions (CAS) afin de rendre notre gestion encore plus fluide, plus homogène et plus proche des besoins du terrain.

Quels dossiers vous mobilisent en ce moment ?

Il existe un certain nombre d'initiatives générales prises par la Ville qu'il convient de décliner à la DASCO : la mise en place progressive du droit individuel à la formation (DIF) qui constitue pour nous un véritable défi, tout comme, l'actualisation du document unique de prévention des risques. Enfin, la création d'une indemnité (IAT2) destinée aux personnels de terrain de la DASCO a constitué pour le SRH un dossier phare de l'année 2009. Elle implique maintenant un important travail de mise en oeuvre pour que les 5400 bénéficiaires de cette nouvelle mesure soient payés dans les temps, conformément au calendrier arrêté avec les organisations syndicales.



Répartition des compétences RH : qui fait quoi ?

En 2008 le service des ressources humaines a fait l'objet d'une réorganisation destinée à assurer un meilleur suivi des personnels. En découle aujourd'hui une répartition des compétences plus claire entre les supérieurs hiérarchiques de terrain - collègues et circonscriptions des affaires scolaires -, les sous-directions fonctionnelles et le service des ressources humaines.

Les principaux et gestionnaires de collègues et les circonscriptions des affaires scolaires

Ils sont responsables de l'organisation du travail et sont les interlocuteurs privilégiés des agents sur le terrain. Ils assurent la gestion quotidienne des personnels d'animation et de service dans les écoles, en lien avec les directeurs d'établissement, et des ATC dans les collèges.

Dans les CAS se trouvent également les UGD des personnels d'animation, des ATE et des ASEM.

Les sous-directions fonctionnelles

Il s'agit de la sous-direction des écoles pour les ATE et ASEM, la sous-direction de l'action éducative et périscolaire pour les personnels d'animation et les professeurs de la Ville de Paris et la sous-direction du second degré pour les ATC et les professeurs du Bureau des Cours Municipaux d'Adultes.

Elles sont responsables de l'organisation d'ensemble de leur secteur d'activité et par conséquent des recrutements, des affectations et du suivi des effectifs.

Le service des ressources humaines

Le SRH a une compétence sur l'ensemble des personnels sur les sujets de formation (BFP), de prévention des risques professionnels (BPRP), de

suivi des effectifs et des rémunérations (BAPER) et de gestion des personnels (BGP).

Le bureau de gestion des personnels exerce les fonctions d'UGD (unité de gestion directe) pour les personnels qui ne sont pas rattachés aux CAS : ATC, personnels administratifs, personnels de service et d'animation travaillant dans des structures non territorialisées (écoles d'art, centres ressources centraux, dispositif action collégiens, hôpitaux).

Le bureau de gestion des personnels rassemble par ailleurs les SGD (section de gestion directe) de toutes les catégories de personnels administratif, de service, d'animation et des collègues. Ils exercent une fonction d'expertise sur la rémunération, le temps de travail ou le statut des agents. Ils sont compétents pour préparer la plupart des arrêtés intéressant la carrière des agents et pour gérer les aspects de médecine statutaire. Ils travaillent en lien avec les UGD sur les situations individuelles les plus complexes.

Le BGP a également une compétence générale d'harmonisation des pratiques, de veille juridique et de gestion des questions dépassant le cadre d'un seul corps ou le cadre territorial (préparation des instances paritaires, droits syndicaux, promotions et rémunérations accessoires).

Nouvelle indemnité pour les agents de la DASCO

Cette année, grâce à la volonté de la municipalité, il a été décidé de mettre en place un plan de revalorisation sur deux ans du régime indemnitaire des personnels de catégorie C de la DASCO (ATE, ASEM, Adjoints technique des collègues et adjoints d'animation).

Depuis juin 2009, les titulaires reçoivent une nouvelle indemnité : l'Indemnité d'Administration et de Technicité 2 (IAT2).

Avec ce nouveau dispositif, la municipalité affirme son engagement résolu en faveur de la revalorisation des bas salaires et son attachement au dialogue social.

La réforme des barèmes pour l'affectation des agents dans les écoles

L'une des tâches de la toute nouvelle cellule RH du bureau des emplois et du budget (BEB) de la sous-direction des écoles aura été, pour 2009, la réforme du barème permettant l'affectation des agents dans les écoles.

Une réforme conforme aux engagements pris en 2008

Cette réforme, conforme aux engagements pris en 2008 par Pascal CHERKI, alors Adjoint au Maire de Paris chargé des affaires scolaires, répond aux demandes formulées à plusieurs reprises par les représentants du personnel notamment au cours de précédents comités hygiène et sécurité (CHS) de la DASCO.

Un groupe de travail constitué de représentants de deux circonscriptions scolaires et bien sûr de la cellule RH, a donc travaillé sur le sujet durant le premier trimestre 2009. Ce groupe de travail a passé en revue les multiples critères évoqués au fil du temps par les intervenants.

Retenir la notion de surface pour chaque école

Jusqu'à présent, le choix d'affecter un certain nombre d'agents techniques dans une école se faisait en fonction du nombre de classes ouvertes dans cette école par l'éducation nationale.

Il est apparu pertinent de retenir, en lieu et place de la notion de nombre de classes, la notion de surface, notion à la fois simple, objective, fiable et disponible. Un recensement des surfaces de toutes les écoles a donc été effectué à partir des renseignements existant dans Base École. Ainsi, différentes occupations de locaux telles que les centres de ressources, les locaux des inspecteurs chargés de circonscription (ICC), ont pu être prises en compte.

Deux nouveaux principes

A cette dotation de base, a été ajouté un correctif destiné pour moitié à permettre les remplacements (formation, congés, absences diverses) et pour moitié à permettre la constitution d'une équipe volante, apte à répondre aux situations particulières.

Les dotations 2009/2010 ont donc été calculées suivant ces nouveaux grands principes, mais avec le même nombre total de postes que l'année précédente.

Pour une amélioration des conditions de travail

Les directrices et directeurs d'écoles ont été destinataires fin juin d'un courrier leur présentant cette réforme importante pour les agents de la DASCO puisqu'elle induit des changements qui visent à améliorer les conditions de travail des agents techniques des écoles.

L'objectif est bien d'adapter les équipes en fonction de l'étendue des surfaces sur lesquelles elles interviennent.

/// UN BUREAU RH À LA SOUS-DIRECTION DES ÉCOLES

Interview d'Isabelle Lemasson, chef du B.E.B.

Le bureau des emplois et du budget (BEB) est né à la sous-direction des écoles. C'est dans une logique d'harmonisation de l'ensemble de la DASCO que la création de ce bureau a été actée en réunion du comité technique paritaire (CTP) DASCO du 28 avril 2009.



La fusion de deux logiques complémentaires

Ce bureau résulte de la fusion, dans la même entité, d'activités participant de logiques complémentaires, auparavant exercées dans deux sous-directions différentes : la synthèse budgétaire assurée par une cellule dédiée au sein

de la sous-direction des écoles d'une part, et la cellule RH, fonction assurée jusqu'alors par le service des ressources humaines (SRH) de la sous-direction de l'administration générale et de la prévision scolaire (SDAGPS) d'autre part.

La cellule budgétaire est connue des acteurs financiers de la DASCO, mais quelles sont les missions de la nouvelle cellule RH ?

La cellule budgétaire va effectivement continuer ses activités au sein du nouveau bureau en s'appuyant particulièrement sur les fonctionnalités de l'info centre Alizé qui est maintenant pleinement opérationnel.

La cellule RH assure, quant à elle, depuis le début de l'année, en étroite collaboration avec le SRH et les circonscriptions scolaires, la définition et le suivi des enveloppes de postes d'une grande partie des agents des écoles (les agents techniques des écoles ATE et les agents spécialisés des écoles maternelles ASEM) titulaires et contractuels, ainsi que la gestion de la mobilité des agents à l'issue de concours, examens, ou en cours d'année.

Combien de personnes sont directement concernées ?

3 600 à 3 700 personnes pour environ 3 100 équivalents temps plein (ETP), les quelques 600 gardiens d'écoles ne relevant pas actuellement des attributions du BEB.

Y a-t-il des unités de gestion directe (UGD) et/ou des sections de gestion directe (SGD) au BEB ?

Non, le SRH reste gestionnaire des carrières des personnels de service et à ce titre continue à assurer la gestion de la paie des ATE et des ASEM. La cellule RH traite cependant les candidatures spontanées d'agents.

Que va apporter ce nouveau bureau à la sous-direction des écoles ?

Le bureau ainsi créé permettra à la sous-direction d'avoir une vision globale des moyens financiers et humains à la disposition de la DASCO pour la gestion des écoles en temps scolaire (entretien des bâtiments et moyens pédagogiques).

Pouvez-vous nous présenter votre équipe ?

La cellule budgétaire est animée par Philippe Berton et, depuis février dernier, par Guillaume Colier. La cellule RH par Nassiba Makouf, à la DASCO depuis novembre 2008, et Bruno Cordonnier, qui vient d'intégrer la sous-direction des écoles.

>> PRÉVENTION DES RISQUES professionnels

L'évaluation des risques professionnels et le document unique

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES :

- Éviter les risques
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'homme...

Qu'est-ce que l'évaluation des risques professionnels ?

C'est une démarche globale de prévention qui incombe à l'employeur. Elle consiste à identifier les dangers et à analyser les risques d'une activité de travail grâce à un examen du travail réel. Il est question d'évaluer les risques professionnels (en les identifiant et les hiérarchisant) pour prévenir, c'est-à-dire autant que possible pour supprimer, maîtriser ou isoler les risques.

Qui cela concerne ?

Tous les agents et tous les métiers de la DASCO.

Pourquoi cette évaluation des risques ?

Pour préserver la santé et la sécurité de tous les agents, améliorer leurs conditions de travail et programmer des actions de prévention.

Qui effectue cette évaluation des risques ?

Des groupes de travail constitués :

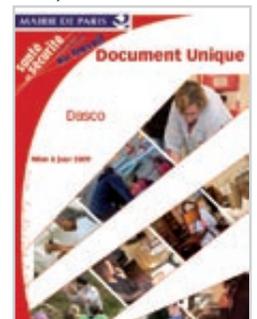
- d'agents opérationnels : agents techniques des écoles, agents spécialisés des écoles maternelles, gardiens, animateurs, administratifs, professeurs de la Ville de Paris, ouvriers...
- de représentants du personnel
- de cadres
- d'acteurs spécialisés en santé sécurité au travail : le bureau de prévention des risques professionnels de la DASCO, des médecins, des animateurs Hygiène & Sécurité...

Le document unique, qu'est ce que c'est ?

Le document unique permet de formaliser les résultats de l'analyse de tous les risques professionnels auxquels sont exposés les agents. Il permet une traçabilité (origine et suivi de la démarche) et une transparence (information complète) à propos de l'évaluation des risques.

Il est composé de fiches correspondant aux métiers de la DASCO. C'est un outil de travail pour l'ensemble des acteurs de prévention (membres du Comité Hygiène et Sécurité (CHS), médecins du travail, Inspecteur hygiène et sécurité...), mais chacun d'entre nous peut le consulter (pour les agents des écoles : auprès de leur CAS ; pour les services centraux : au Bureau de prévention des risques professionnels).

Ce document doit être mis à jour au moins une fois par an et en cas de modifications importantes des conditions d'hygiène et de sécurité.



La visite médicale

La visite médicale permet un examen médical régulier afin de prévenir toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail. Priorité est donnée à certains personnels selon leur fonction - notamment aux agents qui travaillent auprès d'enfants - et par exemple aux personnels ouvriers dont le métier nécessite des aptitudes particulières (habilitation électrique, travail en hauteur...).

Depuis 2007, de nombreuses actions ont été engagées par la DASCO pour enrayer l'absentéisme important constaté dans la fréquentation des visites médicales. En 2008, 758 personnes se sont présentées à la visite médicale pour 1 359 places proposées par le service médical, et ce chiffre montre un progrès par rapport aux situations des années précédentes. Nous devons tous ensemble améliorer cette situation !



© Alice Le Gall

QUE FAIRE QUAND ON REÇOIT UNE CONVOCATION ?

- Informer son responsable
- Se présenter au rendez-vous (ou en cas d'impossibilité, prévenir au plus tôt son UGD ou le gestionnaire)
- À l'issue de la visite, transmettre à son UGD (ou gestionnaire) le document du service médical pour la mise à jour de son dossier.

/// QUELQUES CHIFFRES ÉCLAIRANTS SUR LES AGRSSIONS

Atteintes aux biens et aux personnes

	trim 1	trim 2	trim 3	trim 4	Total 2008	Total 2007
Agression physique	2	3	0	4	9	9
Agression verbale	1	3	6	2	12	7
Atteintes aux biens	1	2	2	0	5	-
TOTAL	4	8	8	6	26	16

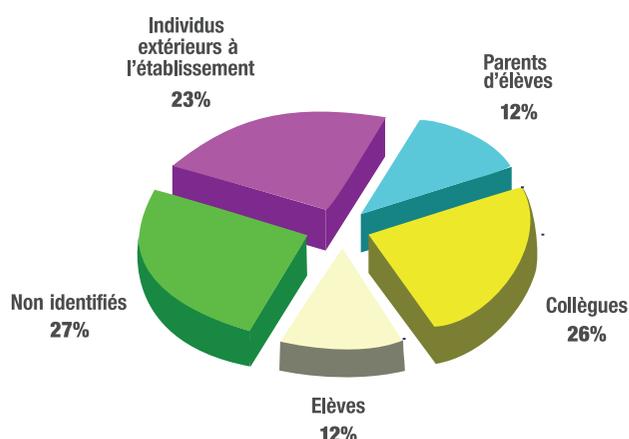
En 2008 :

- 21 atteintes aux personnes ont été recensées (essentiellement des agressions verbales)
- 5 atteintes aux biens (vandalisme, tentative de vol)

Suites données à ces agressions

- 7 plaintes et 8 mains courantes ont été déposées auprès des services de police,
- 2 rapports hiérarchiques ont été rédigés lorsque des agents étaient en cause,
- des débriefings ont été organisés sur site,
- certains agents ont bénéficié d'un soutien psychologique.

Profil des agresseurs



RAPPELS SUR LA PROCÉDURE

« QUE FAIRE EN CAS D'AGRESSION ? »

- Chercher du secours ou un témoin éventuel.
- Informer la hiérarchie directe.
- Porter plainte, si besoin accompagné du supérieur hiérarchique, et demander une copie du dépôt de plainte.
- Possibilité, si besoin, d'accéder à une aide ou un soutien psychologique au service médical de la Ville de Paris.

Comment la DASC0 se prépare à affronter la « grippe A »

Dans un contexte marqué par l'apparition et la diffusion du virus de la grippe A (H1N1), la Ville de Paris s'est mobilisée et a engagé depuis le mois de mai 2009 des actions visant à faire face à toute éventualité dans le souci premier de protéger les élèves et les personnels des écoles et des collèges.

Il convient de rappeler que suite à l'apparition de cas groupés de grippe A chez des enfants au mois de juin, la décision a été prise par l'Etat, en lien avec la Ville de Paris, de fermer des écoles afin de limiter la propagation du virus.

Au cours des derniers mois, des consignes relatives aux précautions d'hygiène (« gestes barrière », lavage et essuyage des mains...) permettant de lutter contre la diffusion du virus et à la conduite à tenir en cas de symptômes ont été largement diffusées.

Dans un souci de mise en œuvre concrète des dispositions relatives aux « gestes barrière », la DASC0 a engagé un programme d'installation de distributeurs de savon liquide, d'essuie-mains papier et de poubelles dans les sanitaires des établissements d'enseignement.

La fermeture locale d'un établissement d'enseignement relève de la compétence du préfet. En présence d'un cas groupé (trois cas de grippe A dans une même classe), une fermeture peut être envisagée : elle n'a cependant pas de caractère automatique. Les décisions sont prises au cas par cas.

Dans l'hypothèse d'une fermeture de classe et a fortiori d'école, la Ville de Paris est associée à la décision et participe au dispositif de communication vis-à-vis des parents et des personnels.

Enfin, dans le cadre de la préparation à une éventuelle pandémie grippale avérée (niveau 6 du plan national), chaque direction de la Ville de Paris a constitué son plan d'organisation interne pour assurer la continuité du service public tout en préservant les personnes.

Pour les affaires scolaires, il s'articule autour des axes suivants :

- la survenue d'une pandémie grippale entraînerait la fermeture des établissements d'enseignement, sur l'initiative de l'Etat. Il y aurait donc un arrêt des activités scolaires et périscolaires. Dès lors demeurerait le gardiennage des bâtiments scolaires ;
- un plan de continuité des services pour permettre un fonctionnement minima des services de la Ville en mode dégradé (en particulier des fonctions liées à l'informatique, aux télécommunications, à la gestion des personnels et à la logistique) ;
- dans le cadre de la mise en œuvre du « plan blanc élargi » (saturation des hôpitaux), des écoles seraient susceptibles d'être utilisées, en fonction des décisions des autorités sanitaires, en tant que centre de consultation ;
- la Ville de Paris dispose de très importants stocks de masques de protection homologués (masques FFP2), destinés aux agents mobilisés, dans les services ou les équipements.

>> DU NOUVEAU pour la formation

Validation des Acquis de l'Expérience

VAE : pourquoi pas vous ?

Faites reconnaître votre savoir-faire

Si vous êtes engagé dans la vie active depuis au moins 3 ans, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant reconnaître votre expérience professionnelle et les compétences acquises au cours de votre activité devant un jury extérieur à la Mairie de Paris. La validation se fait à partir d'un dossier rédigé par le candidat et d'un entretien avec le jury d'examen.

4 diplômes accessibles

La DASCO a été la première direction de la Ville de Paris à avoir entrepris d'accompagner ses personnels dans cette démarche qui requiert un travail important. Jusqu'en 2008, deux diplômes étaient accessibles par le biais de la VAE : le « CAP petite enfance » qui concerne essentiellement les personnels de service et spécialisés et le « B.P.J.E.P.S. » à destination des animateurs.

En 2009, le bureau de la formation des personnels a inclus deux nouveaux diplômes, le « CAP Agent polyvalent de restauration » et le « CAP Maintenance de bâtiments de collectivités », plus particulièrement conçus pour les agents techniques des collèges.

Une préparation et un accompagnement sont proposés aux candidats (ateliers méthodologiques, entretiens individuels et préparation à l'entretien avec le jury).

Pour plus d'info contactez le bureau de la formation des personnels au 01 42 76 30 37

Le droit individuel à la formation (DIF) et l'entretien de formation

Un « accord cadre formation » est en cours de négociation avec les organisations syndicales. Les modalités de mise en œuvre du DIF présentées ci-dessous sont susceptibles d'ajustements.

Deux réalisations concrètes de la réforme dite « de modernisation de la fonction publique » en matière de formation des personnels



Le DIF, c'est quoi ?

Le droit individuel à la formation permet aux agents d'avoir droit à 20 heures de formation par an, cumulables pendant 6 ans et plafonnées à 120 heures.

Et l'entretien de formation ?

L'enjeu est d'individualiser les demandes de formation et donc de réfléchir autour de l'idée de parcours professionnels personnalisés pour chacun des agents. L'entretien de formation dont bénéficie plus de la moitié des agents cette année est très étroitement lié au DIF. Ainsi, ce meilleur accès à la formation permettra aux agents d'être davantage accompagnés dans leurs projets et, outre l'acquisition de compétences, de se construire des parcours de formation sur plusieurs années.

Par quels moyens les personnels de la DASCO peuvent-ils se sentir concernés ?



Les catalogues de formation de la DASCO conçus en mai 2009 présentent une offre de formation enrichie et explique le dispositif.

La rubrique « Formation des personnels » du site Intranet DASCO a été mise à jour.

En juin, trois lots de publications spécifiques qui traitent ce sujet - les *Infos Lettres* pour les personnels des écoles, pour les personnels d'animation et les personnels des collèges - ont été diffusés aux agents.

Entre juin et octobre 2009, plus de 500 managers ont été formés à la conduite de l'entretien de formation et toutes les unités de gestion directe (UGD) des ressources humaines de la DASCO ont bénéficié d'une conférence relative à cette réforme afin précisément de transmettre les informations aux personnels.

En septembre, les personnels concernés ont reçu un courrier à leur domicile



qui rappelle les éléments importants de la réforme et les dispositifs existants, avec un formulaire de demande de formation à compléter.

Les agents qui bénéficient des entretiens de formation, dès cette année à partir du mois de septembre, sont directement informés.

Peut-on déjà faire un bilan ?

Sur le plan quantitatif, il est trop tôt pour évaluer l'impact de la réforme. Les entretiens ont démarré en septembre et le plan de formation sera finalisé en décembre. Ce n'est qu'au 1^{er} trimestre de l'année 2010 qu'une évaluation collective de l'action entreprise pourra être faite. Toutefois, sur le plan qualitatif, l'investissement des acteurs (services centraux et circonscriptions) ainsi que les attentes des managers et des agents eux-mêmes confirment d'ores et déjà que les enjeux de la réforme sont bien perçus.

Mettez toutes les chances de votre côté : préparez un concours

Pour évoluer au sein de la collectivité parisienne, mieux vaut passer des concours !

Pour la seule année 2009, plus de 660 agents de la DASC0 se sont inscrits pour suivre des préparations à concours. Dans la majorité des cas, il vous faudra passer un test de sélection avant de pouvoir accéder aux cours en salle. Celles et ceux qui n'auraient pas été retenus peuvent suivre les cours par correspondance.

Les préparations durent entre 4 et 8 mois selon les concours, à raison de 2 à 4 cours par semaine. Ils réclament une assiduité importante. De même, les préparations par correspondance nécessitent un investissement et un travail personnel conséquents (1 devoir par matière préparée à renvoyer tous les mois sur une durée moyenne de 6 mois).

En 2009, les concours et examens professionnels sont au nombre de 11 :

- Adjoint technique principal
- Adjoint administratif (spécialité administration générale et spécialité animation)
- Agent spécialisé des écoles maternelles
- Educateur de jeunes enfants
- Auxiliaire de puériculture
- Personnel de maîtrise
- Secrétaire administratif
- Secrétaire administratif classe exceptionnelle
- Attaché d'administration et attaché d'administration principal

Pour vous inscrire en temps et en heure

- Les dates et modalités d'inscriptions aux préparations sont indiquées au fur et à mesure dans la « Lettre capitale » qui accompagne tous les mois votre bulletin de paie et sur l'Intranet de la DASC0.
- Ces informations sont également à votre disposition auprès des chefs de CAS (et des relais formation), des proviseurs et principaux des lycées municipaux, des écoles d'art et des collèges, et des chefs de bureau.
- Enfin, lorsque les délais d'inscription le permettent, ces renseignements sont également annoncés par une campagne d'affichage.



La DASC0 lutte contre toutes les formes de discriminations

» L'égalité Hommes Femmes à la DASC0 ?

La DASC0 est constituée de 70 à 95% de femmes selon les secteurs. Elle fait donc partie des directions de la Ville où les enjeux de parité sont parmi les plus forts.

» Un héritage social

Cette hyper féminisation des personnels est le reflet d'une répartition des rôles avant tout sociale que l'on retrouve dans l'ensemble des institutions du domaine de l'enfance (écoles d'auxiliaires de puériculture, secteur de l'enseignement, de l'action sociale en général...). L'attitude des familles qui redoutent parfois la présence d'hommes auprès des enfants n'encourage pas non plus les candidatures masculines et elle peut parfois compliquer l'intégration des hommes au sein des équipes.

» Une situation différente suivant les grades et les secteurs

Le taux de féminisation des personnels de la DASC0 diffère en fonction des grades : 57% de femmes parmi les personnels de catégorie A, 61% parmi les personnels de catégorie B et 84% parmi les personnels de catégorie C.

Au sein de la catégorie C, il y a des écarts entre les secteurs : le taux de féminisation des personnels d'animation est passé de 75% en 2006 à 70% en 2008 (en avril 2009, le bilan des actions conduites en 2008 a encore montré une amélioration de cette mixité) - le taux des personnels administratifs est stable à 84% - celui des personnels des écoles approche les 95%.

» Un plan d'actions selon trois axes

Depuis 2006, la DASC0 s'est dotée d'un plan égalité comportant des actions visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes selon trois axes :

- la mixité des métiers,
- le déroulement de la carrière,
- la culture de l'égalité dans les pratiques de management.

» La Charte pour l'Égalité dans l'emploi

Pour 2009 et 2010, le plan est renforcé. De nouveaux engagements plus larges ont été pris par la direction conformément à la « Charte pour l'Égalité dans l'emploi » de la Ville de Paris qui oriente les actions vers la lutte contre toutes les formes de discrimination.

» Valorisation des métiers et diffusion d'une culture de l'égalité et de la diversité

La communication est au centre des actions retenues pour les années 2009 et 2010 : en externe vis-à-vis des familles et des enfants scolarisés ou accueillis en centre de loisirs en valorisant les métiers exercés à la DASC0 ; en interne avec l'ensemble des personnels pour diffuser une culture de l'égalité et de la diversité. A ce titre, le rôle de l'encadrement apparaît comme un facteur clé de la lutte contre les discriminations et en faveur de la promotion de l'égalité dans l'emploi.

>> CE QUE LA DASCO FAIT POUR VOUS



/// Dernières publications

● Pour tous les personnels d'animation

Infos animateurs - l'IAT2 [MAI 09]

Infos animateurs - le DIF [JUIN 09]

Catalogue des formations pour les personnels d'animation

● Pour les personnels de service des écoles

Infos ATE/ASEM - l'IAT2 [AVRIL 09]

Infos ATE/ASEM - le DIF [JUIN 09]

Catalogue des personnels de service des écoles

● Pour les personnels des collèges

Infos ATC - l'IAT2 [AVRIL 09]

Infos ATC - le DIF [JUIN 09]

Catalogue de formation des personnels des collèges

● A la fois pour les professionnels de la dasco et le public

Le guide pour la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés [JANVIER 09]

● A paraître

Le vade-mecum droit d'auteur & droit à l'image



/// Intranet DASCO

<http://intraparis.dasco.mdp>

Anim'Info, le site internet dédié aux animateurs a fermé cet été.

Tous les documents et informations qu'il contient sont basculés par le centre de ressources Paris Informatique sur l'intranet Dasco - rubrique « Animation » et seront régulièrement actualisés.

Si vous n'y avez pas accès, vous pouvez vous adresser à la CAS ou vous déplacer 15, rue de Bûcherie - 5^e (bornes de consultation).

/// Nouveaux arrivants

Un livret d'accueil est spécialement conçu pour vous. Si vous ne l'avez pas, contacter votre UGD.



>> PROMOTIONS 2009 : Félicitations...

● AGENT TECHNIQUE DES ÉCOLES DE 1^{ÈRE} CLASSE DE LA COMMUNE DE PARIS :

Agathe Strazel - Myriam Maria Buzenet-Hardadi - Nicole Verschaeve - Annie Piquot - Gabrielle Fridelance - Marie-christine Cauchois - Thérèse Capdevert - Patricia Keslick - Nicole Mahboub - Christine Cannesant - Patricia Damaville - Léonide Micheli Cassubie - Yolène Vetral - Elisabeth Cretenier - Lise Nazaire Desirliste - Chantal Bignardi - Léa Jocelyne Compier - Catherine Turam Ulien - Aristide Almon - Bernadette Nioucel - Christiane Thesee - Pascale Coeuret - Josette Yolande Peronet - Annick Burgunder - Marie-Christine Cerval - Arsène Gabali - Marie Elise Jean Baptiste - Catherine Col - Marie-Pierre Palin - Agnès Bridier - Isabelle Gauvin - Sylvie Cantet - Christine Cluzet - Franceline Gouno - Frédérique Marcelline - Maryse Didier - Claudie Gamiette - Sylvie Same - Marie José Gendry - Raymonde Bledin - Michelle Bertholle - Denise Cleret - Stéphanie Thudor - Marie-Christine Bedoux - Linda Pinel - Josiane Cadot - Nathalie Reine - Jeanine Sigiscar - Marie-Claude Falbaire - Claudine Menot - Valérienne Dahomais - Jeanne Depoitte - Claudine Darrigade - Marie Portois - Catherine Cunault - Julia Fortune - Corinne Grillot - Marcelle Dorival - Christiane Pecome - Joëlle Ben Ayoun - Marie-Claude Avelan - Martine Moulard - Sylvie Collet - Madeleine Felicia - Patricia Truau - Martine Matuszak - Marie-Anna Perou-Watson - Jocelyne Le Claire - Patricia Palix - Michèle Raffaelli - Arlette Aline - Sylvie Benghanem - Reine-Marie Riou - Patricia Houssoy - Betty Dolique - Josiane Chalignac - Marie-Laure Dumont - Aurélie Nathan - Chryslaine Cramer - Pauline Gaspard - Solange Soirat - Rolande Besnard - Sylviane Lopez - Christine Vermersch - Ginette Madagascar - Patricia Pajares - Raymonde Praxo - Yvette Gimbart - Monique Maurice-Belay - Corinne Murat - Catherine Farecourt - Sylvie Sabatou - Marie Aline Mazeau - Guitane Tocny - Marylène Chardenoux - Bernadette Sacone - Brigitte Chaventre - Claudine Alexis - Andrée Chillan - Marlène Charles - Christine Chiron - Marie-Claude Maciel Barbosa - Nathalie Baudet - Rosyane Numa - Francine Pezdir - Fritz Berthe Caravel - Jacqueline Peix - Claudine Massot - Cécile Thery - Daniel Crispin - Françoise Pointout - Nicole Rousseau - Catherine Taieb - Yvette Verger - Joëlle Christophe - Marcelle Masson - Marie-France Creze - Lucette Fairn - Maguy Rollier

● AGENT SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE : Marilyn Verdier - Marie-Lucia Martin - Pascale Floret - Edna Marie Emilie - Annie Goncalves - Georgette Lancereau - Gislhaine Talhi - Marie-Line Boulon - Reneta Seymour - Nicole Iche - Claudie Demanck - Calixte Gishai Yeye - Chantal Chougar - Sylviane Piou - Adèle Rouyar - Maryvonne Barclais - Rosalie Biodore - Yolande Louis - Suzette Jacquelin - Violette Bordais - Elvire Adèle Delannay - Patricia Marillat - Christiane Darius - Marie Yvonne Paulmin - Françoise Kancel - Marie-Hélène Seremes - Clotilde Laurence - Josiane Gaudin - Sylvie Duvinneau - Valerine Pierre - Hervée Narayansamy - Marie-Yvonne Lainez - Marie-France Henry - Nicole Chicot - Yvette Nemorin - Raymonde Charles - Alberte Phaeton - Nadège Andignac - Jacqueline Martin - Berthe Benediz - Nadine Ferri - Christiane Goulard - Ghislaine Lecoœur - Marie-Chantal Passe Coutrin - Sarah Penvern - Marie-Claude Bourdon - Gertrude Propose - Bogumila Majchrowicz - Marie-Céline Daroso - Jacqueline Delannoy

● ADJOINT TECHNIQUE DES COLLÈGES DE 1^{ÈRE} CLASSE : Josette Parent - Marie Annette Sorrente - Hortence Bordin - Maghenia Alem - Christophe Mabit - Paule Abomey - Gérard Ancamo - Evelyne Menot - Monique Labolle - Marie-Monique Grondin - Patricia Rault - Christine Garain - Sylvie Kossou - Blanche Jacquet - Marie-Claire Gueveneux - Fred Lacomat - Arsenise Stanis - Lucienne Molia - Félícia Pluton - Christine Pages - Carole Reix - Micheline Nidaud - Félicienne Foggea - Patrice Tabbi Anneni - Antoinise Valcin - Jeannine Marguerite - Suzelle Miraculeux - Driss Merzouki - Georgette Mincoy - Martine Mathore -

Rosemane Minin - Philippe Besse - Dolly Capalita - Anne Roselyne Cysique - Hélène Vingataramin - Evelyne Monlouis - Denis Machez - Louisiane Agnes - Adèle Lescourant - Rose Aimée Vitalien ● ADJOINT TECHNIQUE DES COLLÈGES PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE : Serge Goumillou - Christian Depres - Jean Levalois - Jean-Michel Edouard - Laurent Deschka - François Relut - Christian Martot - Gérard Longche - Constant Biabiany - José Jarron - Eugène Nacibide - Pierre Feuillard - Jean-François Choanier - François Royer - Olivia Roset - Clair Fredy Darin - Gilles Lanaud - Fabrice Marce ● ADJOINT TECHNIQUE DES COLLÈGES PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE : Philippe Leclere - Vincent Alleaume - Jean-Michel Dorlet - Robert Coste - Josiane Sarrazin ● ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ÈRE} CLASSE : Jacques Klopp Dexant Gauthier (SDAEP) - Annie Roze (SDAGPS) ● ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE : Bernard Mauvais (SDESD) - Marie Pascale Valmorin (SDE) - Martine Rolet (CAS 16/17) - Thérèse Correia (CAS 1/2/3/4) - Danny Salles (CAS 20) - Fabienne Vitet (SDAEP) - Nadine Renoult (SDAGPS) - Clotilde Gauchy (SDESUP) - Aramand-Bruno Florentin (SDAGPS) - Anne-Marie Peyrafort (SDAEP)

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE : Danielle Petitjean (SDE) - Patricia Renaudin (SDESD Lycée municipal) - Nicole Dupuis (CAS 8/9/18) - Sylvie Petite (SDAEP) - Jeannine Lebris (école supérieure Duperré) ● SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF : Michelle Beaujour (CAS 8/9/18) - Jean-François Vannière (SDESD) - Françoise Robillard (SDAEP) ● SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE : Nicolas Molotkoff (CAS 5/6) - Serge Petlak (SDESD) - Anne-Gaëlle Marechal (CAS 10/19) - Christian Fossion (CAS 20) - Jocelyne Marie (SDAGPS) ● SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE : Marianne Devémy (MIC) - Patricia Péjoine (CAS 7/15) ● ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION : Michel Bertheas (SDESD) ● PROFESSEURS DE LA VILLE DE PARIS PROMUS AU GRADE HORS CLASSE - ARTS PLASTIQUES : Joëlle Rechner - Martine Rassineux - Chantal Lagarde - Huguette Galante - Françoise Nicod - Françoise Soumille - Béatrice Baudequin - Frédérique Bussillet - Alain Monvoisin - EDUCATION MUSICALE : Claire Paumier - Anne Legrain - Anne Guidet - Didier Lefeuvre - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE : Geneviève Pourcel - Philippe Huet - Pierre Ternat - Laurence Secler - Sylviane Cambedouze - Philippe Locqueneux - Philippe Marcet - Evelyne Chanodet - Jean-Luc Megret ● ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE : Marie Fournier - Isabelle Perillat Piratoine - Philippe Montaigne - Laëtitia Martinez - Christine Feuga-Lefort - Pascale Boulanger - Geneviève Seguin-Guillemot - Corinne Foulatier - Marie-Hélène Stewart - Thierry Bonus ● ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE PRINCIPALE DE 2^{ÈME} CLASSE : Valérie Mestoudjian - Alban Renoult - Erzsebet Gehin - Ghislaine Hadjeres - Odile Seguin - Patricia Mendes Osso - Jean-Marie Roman - Sylvie Charrier - Didier Mur - Patricia Williams - Corinne Cagnat - Marie-Claude Chanard - Nadia Fleury Guechoud - Laurent Perot - Joëlle Esseryk - Martine Vasseur - Martine Frossard - Bernard Juin - Daniel Jacques Resnic - Elzbieta Rybicka - Marie-Claire Rabouille - Martine Lopez - Bernard Meyre - Eric Caillet - Monique Deperme - Dominique Le Turdu - Frantz Regulus - Najet Amri - Khadjia Zouhair - Bruno De Groot ● SECRÉTAIRE DES SERVICES EXTÉRIEURS DE CLASSE SUPÉRIEURE, SPÉCIALITÉ ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : Pierre-Emmanuel Marty - Catherine Asper - Jean-Luc Becquart - Liliane Michel - Philippe Bernard - Catherine Zanga - Noëlle Despres - Evelyne Teboul - Annick Vanhooren - Christine Laurent - Bruno Villemant - Saïd Cherifi - Marie-France Piotrowski - Caroline Guillaume-Leblanc - Alain Cosson - Pascale Bourgeois - Michèle Gnilitzky.

>> CE QUE LA VILLE FAIT POUR VOUS

/// L'AGOSPAP, une association au bénéfice des agents

L'Agospap est l'Association de Gestion des Oeuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes. Elle a été créée le 2 novembre 1981 par trois membres :

- la Ville de Paris
- le Département de Paris
- l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Elle propose à ses ouvriers droits un panel d'activités dans le domaine de **l'enfance**, des **loisirs**, et du **voyage** et gère des **prestations sociales**.

DES VACANCES, DES LOISIRS ET DES PRESTATIONS SOCIALES

L'Agospap a une vocation sociale. Elle participe financièrement au coût des prestations qu'elle propose afin de garantir un accès le plus large possible aux vacances et loisirs.

>>> **LE SERVICE JUNIORS** organise des séjours en centres de vacances. Les enfants de 4 à 17 ans peuvent partir dans des centres correspondant à leur tranche d'âge. Les séjours sont présentés dans deux brochures annuelles en février et septembre.

>>> **LE SERVICE VACANCES** organise des séjours à prix négociés et subventionnés, pendant les saisons d'hiver, d'été et en arrière-saison. Ces séjours sont présentés dans deux brochures annuelles diffusées en février et septembre. Il propose également, via « Vacances en Direct », un accès direct (par téléphone ou par internet) aux services des tour-opérateurs auprès desquels l'Agospap négocie des remises. En 2008, les mesures à caractère social ont été renforcées en subventionnant l'intégralité des séjours de la brochure Vacances et en pratiquant des tarifs particulièrement avantageux pour le quotient n°1, offrant des réductions allant jusqu'à 60% par rapport au prix d'achat.

>>> **LE SERVICE LOISIRS** est chargé d'offrir un choix de spectacles, d'événements et de loisirs à tarifs préférentiels. Ces offres sont proposées dans une brochure annuelle. Depuis 2009, cette brochure est diffusée en février.

>>> **LE SERVICE PRESTATIONS SOCIALES ET ARBRE DE NOËL** a pour mission de verser à ses ouvriers droits des prestations sociales (bourse de vacances, aides familiales, allocations naissance...) et d'organiser chaque année l'Arbre de Noël.

POUR SE RENDRE À L'AGOSPAP OU LA CONTACTER

› Adresse

15 rue de la Bûcherie 75005

Accès Métro : Maubert-Mutualité, Cité, St-Michel

RER : lignes B et C Saint-Michel Notre-Dame

Autobus : 24, 27, 63, 86, 87

› Accueil

du lundi au vendredi de 9h à 16h
(se renseigner par téléphone pour les horaires d'accueil spécifique des différents services)

› Accueil téléphonique

Centre d'appels (0 821 01 75 15) :
du lundi au vendredi de 9h à 18h

› Vente à Distance

(0 821 01 75 15 suivi de * puis 1) :
du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30

Deux conseils :

- En période de forte affluence (correspondant à la sortie des brochures en février et septembre), il est recommandé d'éviter de se déplacer le midi et pendant les vacances scolaires.
- Ne pas à utiliser le service vente à distance pour la billetterie loisirs (sauf restaurants et cabarets)

Pour en savoir plus :
www.agospap.com

/// Revenu de Solidarité active (RSA)

Le RSA a été mis en place par la Ville de Paris au 1^{er} juin 2009. Les revenus d'activités pris en compte pour le droit au RSA sont les suivants :

- salaires ou bénéfices d'activités non salariés,
- indemnités de chômage partiel,
- rémunérations de stage de formation professionnelle et celles versées par les employeurs,
- indemnités journalières (maternité, paternité et adoption).

Si vous pensez pouvoir bénéficier de cette prestation, vous pouvez contacter votre assistant(e) social(e) par l'intermédiaire du secrétariat du service social de la DRH au 01 42 76 60 80 ou 01 42 76 60 39.

/// Prestations sociales

Votre enfant est parti en vacances en centres de vacances ou en famille, vous pouvez bénéficier des prestations vacances suivantes :

- la bourse de vacances
- l'aide familiale

Ces deux prestations ne sont pas cumulables.

Renseignements auprès de votre UGD

Carnet d'adresses

Service de l'action et des prestations sociales - 2 rue Lobau (4^e) - 01 44 41 27 90

Bureau d'accueil et d'information des personnels - 15 rue de la Bûcherie (5^e) - 01 44 41 27 90

Crédit municipal de Paris (banque-mutuelle) - 55 rue des Francs Bourgeois (4^e) - 01 44 61 63 63

DIRECTION DES **AFFAIRES SCOLAIRES**

